

Acte de la journée du 20 mai 2015

Un demi-siècle d'environnement et
de développement durable entre
science, politique et prospective

Pour COMITÉ D'HISTOIRE mémoire

REVUE DES MINISTÈRES DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER
DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE



Un demi-siècle d'environnement
entre science, politique
et prospective

En l'honneur de Jacques Theys

Rémi Barré, Thierry Lavoux, Vincent Piveteau
Éditeurs scientifiques



Entré au ministère de l'Environnement au moment de sa création et exerçant des activités d'enseignement durant 35 ans, Jacques Theys a joué pendant plusieurs décennies un rôle de médiateur entre la communauté scientifique et les acteurs des politiques publiques de l'environnement et du développement, notamment comme responsable de la prospective.

Pour lui rendre hommage, un ouvrage collectif, intitulé « Un demi-siècle d'environnement entre science, politique et prospective », intégrant à la fois une synthèse de ses réflexions ou de son parcours et les contributions d'une quinzaine d'auteurs au contenu passionnant, a été publié en mars 2015 aux éditions Quæ, avec le soutien du Comité d'histoire ministériel.

La publication de cet ouvrage a également été soutenue par l'organisation, le 20 mai 2015, d'une journée d'études, ouverte par le vice-président du Conseil général de l'environnement et du développement durable. Structurée autour des questions abordées dans l'ouvrage, cette manifestation a permis, pour la première fois, de faire un retour sur un demi-siècle d'environnement en France. Cette édition électronique en constitue les actes. Elle est diffusée sur le site du Comité d'histoire du ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie et du ministère du Logement, de l'Égalité Territoriale et de la Ruralité.

En introduction, Vincent Piveteau, directeur de l'École nationale du paysage de Versailles, co-éditeur avec Thierry Lavoux et Rémi Barré de l'ouvrage, explique les raisons à l'origine de cet hommage à Jacques Theys. Ce dernier, partant du constat que toutes les époques précédentes ont été « en retard d'une guerre » en matière d'environnement, dresse un panorama historique des cinquante dernières années, en se demandant si le demi-siècle écoulé a permis ou pas de sortir de ce décalage chronique entre la réalité des questions environnementales et leur prise en compte effective par la société et les politiques publiques. Pour y répondre, il décrit cette histoire comme la succession de cinq vagues d'enjeux écologiques qu'il nous invite à distinguer très fortement.

Cette introduction est suivie de deux tables rondes. Une dizaine d'intervenants ; souvent co-auteurs de l'ouvrage, présentent leurs propres réflexions critiques sur ce

demi-siècle, à partir de deux interrogations portant successivement sur le mouvement des idées et des connaissances et sur les politiques publiques.

Présidée par Rémi Barré, professeur des universités émérite au Conservatoire national des arts et métiers, la première table ronde traite du mouvement des idées et des connaissances depuis les années 1960 et de leur impact politique et social.

L'écologie politique a un positionnement singulier vis-à-vis de la gauche et de la droite. On doit constater la difficulté rencontrée pour peser sur l'offre de politiques publiques en France, pour quatre raisons majeures, d'où la lenteur de la transition écologiste (Bruno Villalba, professeur de science politique à AgroParisTech).

L'idée de ce que l'on appelle aujourd'hui le développement durable a émergé dès le début du XIX^e siècle, l'écologisme ayant en partie réactivé à partir des années 1960 des critiques antérieures. Dans la façon dont la pensée écologique a pu changer nos rapports à la science et à la technique depuis 50 ans, quatre évolutions majeures sont mises en exergue (Fabrice Flipo, maître de conférences à l'Institut Mines Télécom).

Les enquêtes menées depuis les années 1990 ne permettent pas de dire catégoriquement si l'attitude des Français par rapport à l'environnement a fondamentalement changé car il y a des différences selon que l'on observe l'évolution des pratiques sociale ou celle des opinions. On constate que les questions environnementales les plus discutables ou les plus difficiles à appréhender sont celles qui perdurent dans les préoccupations (Michelle Dobré, professeur de sociologie à l'Université de Caen Basse-Normandie).

Les approches de l'économie politique, depuis Malthus, Stuart Mill ou Engels, ont-elles servi la cause de l'environnement en faisant prendre conscience des limites de la croissance ? Les économistes peuvent contribuer à formuler des « dilemmes impossibles » sans nécessairement prétendre à leur résolution, ce qu'ils font néanmoins souvent (Martin O'Connor, professeur en sciences économiques à l'Université Paris Sud).

Depuis 50 ans, l'écologie comme science s'est heurtée à un problème d'insertion dans le système scientifique établi. Cette écologie scientifique a néanmoins réalisé des progrès remarquables en matière de structuration, de technicité et de conceptualisation. Plus opérationnelle, elle commence à pouvoir définir ou borner l'incertitude et donc à

orienter l'action publique (Luc Abbadie, professeur d'écologie à l'Université Pierre et Marie Curie).

Présidée par Thierry Lavoux, membre du Conseil général de l'environnement et du développement durable, la seconde table ronde est fait un retour sur un demi-siècle d'évolution des politiques de l'environnement et durable.

En matière de politique de l'environnement, les partis politiques ont été plutôt suivistes depuis les années 1970. L'intérêt des media pour les thématiques de l'environnement et du développement durable a beaucoup fluctué sans réussir à se stabiliser, avec de grandes différences d'approche par rapport aux professionnels anglo-saxons (Guillaume Sainteny, enseignant à l'École Polytechnique et à l'Institut d'études politiques de Paris et ancien directeur au ministère de l'Environnement).

Dès la décision de créer un ministère de l'Environnement en 1971, celui-ci était doté de compétences substantielles. Mais il était privé des éléments conditionnant la puissance d'un ministère. Au bout de plusieurs étapes politiques, on a abouti au « grand ministère » actuel, mais on peut se poser des questions sur sa structuration et ses finalités (Lucien Chabason, conseiller à l'Institut du développement durable et des relations internationales, ancien chef de service au ministère de l'Environnement).

La question climatique a-t-elle supplanté les autres problèmes environnementaux ? Les discours sur l'environnement et le climat sont marqués par d'importantes différences de cheminements intellectuels, d'approches et de finalités qu'il convient de clarifier. Des solutions techniques ont aidé à résoudre des problèmes environnementaux mais elles ne seront pas suffisantes pour le climat (Edwin Zaccai, professeur à l'Université libre de Bruxelles).

Depuis la fin des années 1980, les villes se sont immiscé dans la régulation du changement global, ce qui a contribué à faire émerger la notion de ville durable mais aussi conduit à la multiplication d'initiatives décentralisées en faveur du développement urbain durable. Face aux lacunes, voire à une délégitimation de ces politiques, trois orientations semblent devoir être envisagées (Cyria Emelianoff, professeur en aménagement et en urbanisme à l'Université du Maine).

La gestion de l'eau est un bon exemple depuis 50 ans de la confrontation entre les approches d'ingénieurs et la question de gérer les ressources naturelles en biens communs, avec des mécanismes de démocratie participative à des échelles territoriales adaptées qui se sont mis en place sans parvenir complètement à mettre en place une réelle « gestion en bien commun » (Bernard Barraqué, directeur de recherches émérite à AgroParisTech).

Ces deux tables rondes sont suivies d'une conclusion faite par Bruno Verlon, adjoint au Commissaire général au développement durable, liant les thèmes de la journée aux enjeux actuels du climat et de la biodiversité.

L'ouvrage lui-même comporte d'autres contributions qui intéresseront les lecteurs. Il est structuré en quatre parties. Après « 50 questions posées à Jacques Theys », les trois autres parties du livre traitent des politiques de l'environnement et du développement durable (dans une perspective historique et critique) puis de l'évolution des connaissances, des systèmes d'information et de l'évaluation (sur l'environnement et les risques) comme un combat démocratique et, enfin, de la prospective de l'environnement comme intelligence du temps (de la nature et de la société).

Patrick Février
secrétaire délégué du comité d'histoire ministériel 

sommaire

Ouverture

8

Patrice Parisé

Introduction générale : Pourquoi un ouvrage sur un demi-siècle d'environnement en l'honneur de Jacques Theys ?

10

Vincent Piveteau

Un demi-siècle d'environnement : aurons-nous, cette fois-ci, réussi à ne pas être en retard d'une guerre ?

13

Jacques Theys

Table ronde : le mouvement des idées et des connaissances depuis les années 1960 et leur impact politique ou sur la société

25

Animée par Rémi Barré

- ★ La pensée écologique et son influence sur l'action publique et les politiques publiques en matière d'environnement des années 1960 à aujourd'hui

Bruno Villalba

- ★ La pensée écologique a-t-elle changé nos rapports à la science et à la technique ?

Fabrice Flipo

- ★ L'opinion publique a-t-elle changé ? L'évolution de la sensibilisation à l'environnement et des pratiques chez les Français

Michelle Dobré

- ★ L'économie a-t-elle servi la cause de l'environnement ?

Martin O'Connor

- ★ Développement, promesses non tenues, et influences réelles de l'écologie et de l'approche systémique : quel bilan après cinq décennies ?

Luc Abbadie

- ★ Débat avec la salle

Table ronde : un demi-siècle d'évolution des politiques de l'environnement et de développement durable

45

Animée par **Thierry Lavoux**,

- ★ Un demi-siècle de politique de l'environnement, au prisme des partis politiques et des médias

Guillaume Sainteny

- ★ Le ministère de l'environnement entre marge, innovation et normalisation

Lucien Chabason

- ★ La question climatique a-t-elle supplanté les autres problèmes environnementaux ?

Edwin Zaccai

- ★ Penser global, agir local : entre international, Europe, collectivités locales et société civile, peut-on, se passer du niveau national ? L'exemple des politiques urbaines

Cyria Emelianoff

- ★ Cinquante ans de gestion de l'environnement, entre approche d'ingénieur et gestion en biens communs

Bernard Barraqué

- ★ Débat avec la salle

Conclusion

Bruno Verlon

72

Ouverture

Patrice PARISÉ, *Vice-président du Conseil général de l'environnement et du développement durable*

De gauche à droite : Jacques Theys et Patrick Février, photo prise lors du colloque du 20 mai 2015 © Bernard Suard MEDDE-METL



Mesdames et Messieurs les professeurs, Monsieur le Directeur, cher Jacques Theys, Mesdames et Messieurs, c'est avec un grand plaisir que je vous accueille aujourd'hui au nom du Conseil général de l'environnement et du développement durable ainsi que des deux ministères de l'écologie et du logement pour lesquels il travaille. Cette demi-journée d'études a pour objectif de faire connaître et de valoriser un ouvrage qui vient d'être publié et dont le titre est : « Un demi-siècle d'environnement entre science, politique et prospective ».

Les deux tables rondes de cette matinée permettront de partager, de manière inédite, des retours d'expériences sur une période longue : 50 ans d'histoire.

Elles bénéficieront de l'apport de regards multiples, en réunissant des chercheurs, des praticiens et des collaborateurs proches de ministères. Cet événement sera sans doute l'occasion d'ouvrir de nouvelles réflexions historiques de nature à enrichir, par exemple, la culture professionnelle et personnelle des agents de nos ministères.

Je suis très heureux de vous voir aussi nombreux dans ce nouvel auditorium de la Tour Séquoia pour rendre hommage à Jacques Theys. Durant plusieurs décennies, ce dernier a joué un rôle de médiateur entre la communauté scientifique et les concepteurs des politiques publiques de l'environnement et du développement durable.

Son parcours débuta à la conférence de Stockholm en 1972, alors qu'il travaillait pour le compte du cabinet de Robert Poujade, le premier des ministres de l'environnement de la Ve République. Jacques Theys a ensuite traversé l'évolution des structures ministérielles de notre pays chargées de l'aménagement et du cadre de vie, qu'elles aient été associées aux dénominations ministérielles d'Environnement, d'Équipement, d'Écologie ou de Développement durable. Il a notamment contribué, dans le domaine de la prospective, à maintenir un lien étroit entre les ministères de l'Environnement et de l'Équipement, lorsqu'ils étaient distincts dans l'organisation gouvernementale.

J'ajoute que Jacques Theys a lui-même rendu hommage à un acteur important de l'histoire des politiques environnementales en prenant récemment la présidence de l'association Serge Antoine.

Pour sa part, le Comité d'histoire, rattaché au Conseil général de l'environnement et du développement durable, fête en 2015 sa vingtième année d'existence. Il a pour vocation de valoriser le patrimoine historique qui est à l'origine des actuels ministères chargés de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (avec les transports) ainsi que du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité.

Il est donc dans l'ordre des choses qu'il ait apporté son soutien à l'initiative

ayant conduit à la publication, aux éditions Quae, d'un ouvrage qui vise non seulement à nous éclairer sur les progrès et les échecs du passé mais aussi à nous aider à réfléchir aux enjeux actuels de la transition écologique et énergétique.

À cet endroit, je tiens à remercier Rémi Barré, professeur des universités émérite au Conservatoire national des arts et métiers, Thierry Lavoux, membre actif de notre conseil, ainsi que Vincent Piveteau, directeur de l'École nationale du paysage de Versailles. En effet, tous trois ont consacré une part de leur temps, en tant qu'éditeurs scientifiques, à organiser l'élaboration de cet ouvrage collectif. La richesse et la diversité des analyses qui y sont livrées constituent une contribution

précieuse à l'histoire du mouvement des idées et des politiques publiques, en dépassant le seul cadre français. Je vous invite à faire savoir autour de vous que ce livre est disponible dans la collection Indisciplines, fondée par l'association Natures Sciences Sociétés-Dialogues, l'un des partenaires de cette journée d'études avec l'Association pour l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement.

Plusieurs des auteurs d'articles figurant dans cet ouvrage vont intervenir au cours de cette matinée. Le Comité d'histoire, sous la direction de Patrick Février, que je remercie pour l'organisation de cet événement, veillera ensuite à ce que les interventions et les débats soient publiés sur Internet. ★

Introduction générale

Pourquoi un ouvrage sur un demi-siècle d'environnement en l'honneur de Jacques Theys ?

Vincent PIVETEAU, directeur de l'École nationale du paysage de Versailles,
co-éditeur du livre « *Un demi-siècle d'environnement entre science, politique et prospective* »

Je vous remercie, Monsieur le vice-président. Je suis évidemment très heureux de pouvoir lancer cette matinée d'étude avec vous. Je tiens à remercier les institutions qui ont permis cette rencontre : le ministère, le Comité d'histoire et son animateur, Patrick Février, ainsi que l'association Natures Sciences Sociétés-Dialogues et son président, Claude Millier. Ces deux institutions ont soutenu le projet d'ouvrage à l'origine de ce colloque, pour l'organisation duquel nous avons également bénéficié du soutien de l'Association pour l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement (AHPNE) et de son président, Henri Jaffeux.

Alors, pourquoi avoir réalisé un ouvrage sur Jacques Theys ? Pour l'expliquer, nous nous devons de revenir aux circonstances de sa genèse.

L'idée du livre est née le jour du pot de départ de Jacques Theys. Nous étions réunis dans la bibliothèque de l'ancien ministère de la Marine. Nous tenions-nous debout, un verre de champagne à la main, à écouter l'éloge final ou funèbre prononcé par une autorité ? Pas du tout. Nous étions nombreux, de toutes les générations, acteurs des politiques de l'environnement, universitaires et chercheurs. Assis autour d'une grande table, le stylo à la main, nous avons assisté pendant une heure, passionnés, à une leçon ou, plus exactement, au partage d'une vision.

Jacques Theys s'était, dans un premier temps, essayé à une prospective du ministère de l'Écologie pour le prochain siècle, à travers une de ces grandes synthèses dans lesquelles il excelle. Cette intervention fut suivie par une discussion passionnante avec l'auditoire.

Puis, seulement, une fois les nourritures intellectuelles provisoirement épuisées, nous passâmes à ce qui fait généralement le fond d'un tel événement, le buffet.

Cet événement-là a été le déclencheur de l'ouvrage pour trois raisons.

D'abord, le constat a été fait que ce collectif ouvert, représentant plusieurs horizons disciplinaires ainsi que des professions et des générations différentes, rassemblé dans cette salle lors de cette soirée, avec une certaine connivence, s'était constitué à travers le temps et par strates successives, grâce à Jacques Theys. Jacques Theys se décrit parfois comme un passeur de frontières. Mais nous devrions reconnaître qu'il est davantage que cela : il est l'artisan d'un collectif transfrontalier. L'association GERMES, qu'il a portée, a été le moteur de nombreuses



Ouverture de la conférence sur le changement climatique par le secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon, 19 Décembre 2009 Copenhague, Danemark © UN Photo/Mark Garten

rencontres internationales majeures autour de questions nouvelles sur la société et l'environnement. Jacques Theys a également été l'initiateur de groupes de prospective dans les ministères où il a servi, qui sont devenus les incubateurs de notre communauté. À travers cet ouvrage, nous voulons rendre hommage à sa démarche de décroisement. Sur le fil de cette métaphore du bâtiment, Jacques Theys n'a pas seulement décroisé ce monde de l'environnement, il lui a construit un toit.

Ensuite, nous souhaitons pouvoir poursuivre la conversation autour de cette question de la politique de

l'environnement dans 50 ans. Chacun, dans nos domaines, avec une vision moins transversale que celle de Jacques Theys, nous voulions répondre à cette question, tout en établissant le bilan de ce qui avait été fait. L'idée était de nous mettre, à notre niveau, à l'école de Jacques, c'est-à-dire, faire acte politique sur cette question de la prospective et replacer les questions d'environnement dans une temporalité longue. La volonté était née de prendre du recul afin de pouvoir répondre à cette interrogation lancinante : avons-nous agi et pensé trop tôt ou trop tard ?

Enfin, la troisième motivation était plus expérimentale. Il s'agissait de tenter de porter un regard critique sur 50 ans de politiques de l'environnement, en profitant du témoignage exceptionnel de Jacques Theys. Dans cette démarche, il n'y avait pas de volonté hagiographique

ni le désir d'écrire le grand roman national du ministère de l'Environnement mais plutôt une vraie volonté de production collective et scientifique. À cet endroit, la première difficulté a été de dépasser la pudeur de Jacques Theys, qui n'aime décidément pas parler de lui. La seconde a été de réussir à contenir, une fois le processus enclenché, la richesse du matériau dans un format éditorial, sans trop de restrictions et de frustrations. J'espère que nous y sommes parvenus.

Jacques Theys est un témoin exceptionnel pour trois raisons.

Il a fait preuve d'une grande longévité au cœur des grands débats de l'environnement puisque sa vie professionnelle avait débuté à Stockholm pour se terminer après Copenhague. Son parcours professionnel, long de 40 ans dans le monde de l'environnement, traduit des valeurs de fidélité et d'opiniâtreté. Aucun sujet lié à l'environnement ne lui est étranger, puisqu'il en a couvert tous les domaines.

Le positionnement de Jacques Theys, à la frontière entre la réflexion et l'action, n'est pas à mi-chemin de ces deux dimensions mais simultanément dans l'une et dans l'autre. Ce positionnement est sans doute à l'image de celui de Serge Antoine, qui fut une figure tutélaire de l'écologie, avec lequel Jacques Theys avait débuté sa carrière.

La production intellectuelle de Jacques Theys, qui a émaillé son parcours, est le fruit de son exploitation d'une autre interface avec le monde universitaire,

dont il a partagé la communauté tout en conservant un positionnement singulier, à travers la prospective et par son souci, égrené de multiples publications, de poser les concepts et d'ouvrir les idées. Tel est donc ce qui nous a amenés à construire cet ouvrage et à en proposer la trame.

Ceux qui connaissent Jacques Theys savent bien que, lorsqu'un acte ou un ouvrage est terminé, tout ne s'arrête pas mais qu'au contraire, tout continue. À l'image de Jacques Theys, travailleur infatigable, nous ne nous arrêtons donc pas et nous vous proposons de

continuer ensemble. Le belvédère qui nous a servi de point d'observation n'est qu'une étape, et la journée d'aujourd'hui est un moment pour la poursuivre. ★

Conférence des Nations unies sur l'environnement humain (CNUEH), premier Sommet de la Terre. 05 Juin 1972 Stockholm, Suède © UN Photo/Yutaka Nagata



Un demi-siècle d'environnement : aurons-nous, cette fois-ci, réussi à ne pas être en retard d'une guerre ?

Jacques THEYS, Ancien responsable de la prospective des ministères de l'Environnement et de l'Équipement, enseignant à l'EHESS, président de l'association Serge Antoine

« Telle est l'entrée dans le devenir de la crise, ce moment d'impuissance où nous sommes assignés à ce qui est lui-même le produit de notre histoire, ce moment où nous ne pouvons plus ni dénouer ni resserrer le lien qui nous lie à la terre ».

Jean Toussaint Desanti (1985)

Je suis naturellement très ému d'intervenir en introduction de ce colloque. Si vous le voulez bien, je vais commencer par le plus important, par ce que je ne veux surtout pas oublier, soit remercier tous ceux qui ont permis cette journée : les

organisateurs d'abord, et en particulier le Comité d'histoire, les initiateurs de l'ouvrage qui en est à l'origine ⁽¹⁾, les intervenants qui ont bien voulu prendre le risque d'évoquer trop rapidement des sujets immenses et, naturellement, chacun des participants. Je pense aussi à ceux qui, il y a beaucoup plus longtemps, ont été les « inventeurs » de la politique de l'environnement que nous allons évoquer, en particulier à Serge Antoine. Merci donc d'abord à tous.

Dans cet exposé introductif, je ne vais pas essayer de synthétiser ce qu'il y a dans l'ouvrage que Vincent Piveteau vient d'évoquer ni même de rappeler ce que j'ai pu, par exemple, y écrire sur quarante ans de politique publique ou d'évolution

du ministère ou sur les relations entre la science et la politique. Je vais seulement m'en tenir à un de ses fils plus invisible, mais en réalité très présent aussi bien dans le livre que dans cette journée, puisque nous jetons un regard sur un demi-siècle : celui du temps.

Dans le domaine de l'environnement, en effet (et c'est, à mon sens, une de ses spécificités majeures), il ne suffit pas de faire quelque chose, il faut aussi le faire à temps. Avant, c'est trop tôt. Après c'est, parfois, trop tard.

Or, malheureusement, il y a beaucoup de raisons pour que cette lutte contre le temps se passe mal. La nature a des rythmes qui ne sont pas ceux de



Jacques Theys © Bernard Suard (MEDDE-METL)

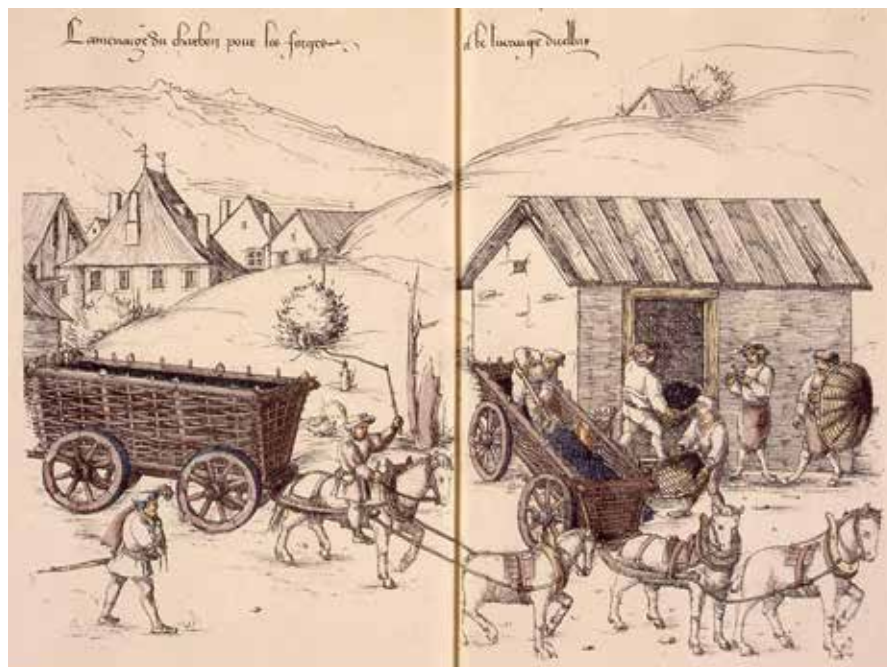
la société que l'on maîtrise mal, avec à la fois de fortes inerties, des effets cumulatifs ou de retard, mais aussi des oscillations brutales, potentiellement catastrophiques, et des transformations qui peuvent être irréversibles.

De grands facteurs influent en amont : la démographie, les formes urbaines, les grands systèmes techniques et énergétiques, les modes de vie ou les valeurs dominantes, les infrastructures. Ils sont comme des paquebots géants dont les cours sont difficiles à infléchir.

Les cycles politiques, qui vont de la reconnaissance des problèmes à leur résolution, sont dans ce domaine de l'environnement particulièrement longs, souvent trente ou quarante ans, parfois plus. Ils sont en large partie déterminés par les aléas ; avec des fenêtres d'opportunités politiques relativement rares, des accidents ou des crises imprévisibles.

Trouver la bonne adéquation entre les temporalités de l'environnement, de la société et des politiques n'est pas une chose facile. Les échecs, en la matière, peuvent se payer par des impasses ou des coûts de dommages, de réparation ou d'adaptation qui peuvent être très lourds, parfois pour de nombreuses générations.

L'expérience historique, en s'en tenant à la France, montre en effet que, malheureusement, cette lutte contre le temps a été, avant la période dont nous parlons ce matin, globalement peu efficace. Il y a toujours eu dans le passé un fort décalage entre la réalité physique



Livraison du charbon pour les Forges, Gross, Heinrich ; Revue Lorraine Illustrée (1909)
© BNF, Gallica Source Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg

des problèmes, leur émergence et leur prise en compte effective par la société : il faut plusieurs décennies, parfois plusieurs siècles.

Les questions d'hygiène, liées à la concentration des populations dans les villes à partir des XII^e et XIII^e siècles, n'ont commencé à recevoir des réponses concrètes qu'à partir du XIX^e siècle, malgré la multiplication d'ordonnances royales restées inappliquées. Celles qui étaient liées à la première révolution industrielle (le charbon, la chimie minérale, les chemins de fer, l'acier) n'ont suscité de réactions adaptées qu'après les grands épisodes de pollution des années 1950, à peine deux décennies

avant que ne commencent à fermer les mines de charbon, et, là encore, malgré des lois adoptées bien avant (1810, 1917). Et je pourrais multiplier les exemples, comme celui de l'amiante. En simplifiant, on peut dire que chaque génération a cherché à résoudre les problèmes qui étaient ceux de la ou des générations précédentes, en laissant aux suivantes le soin de prendre en charge, avec des coûts de rattrapage importants, ceux qu'elle anticipait mal.

Qu'en a-t-il été au cours de ces cinquante dernières années au cours desquelles la problématique de l'environnement a véritablement émergé comme enjeu social, politique et de connaissance ? Avons-



Les Charbonniers Gross, Heinrich ; Revue Lorraine Illustrée (1909)
© BNF, Gallica Source Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg

nous, cette fois ci, réussi à ne pas être encore une fois en retard d'une guerre ? C'est la question que je vais essayer d'aborder dans le peu de temps dont je dispose, en m'excusant par avance des raccourcis brutaux et des approximations que je vais nécessairement devoir faire.

Il faut naturellement, en regard de cette interrogation, mettre en avant les progrès extraordinaires qui ont été réalisés depuis cinquante ans dans l'institutionnalisation des questions écologiques, leur connaissance et leur prise en compte à tous les niveaux.

Un ministère passé au troisième rang gouvernemental, la création de partis,

des mobilisations importantes (associatives, locales, citoyennes, internationales), tout un milieu professionnel, scientifique, industriel qui s'est constitué, des moyens d'information, de modélisation et même de prospective. Tout cela n'a plus rien à voir avec ce qui existait dans les années 1960.

La question est donc : avec tous ces moyens, sans commune mesure avec les périodes précédentes, avons-nous, cette fois ci, réussi à faire autre chose que de gérer au mieux les imprévoyances des générations précédentes ?

Je crois que pour y répondre, il est très important de bien distinguer les caté-

gories d'enjeux auxquels nous avons été concrètement confrontés depuis un demi-siècle. Car ce qui caractérise ces cinquante dernières années de grands bouleversements, c'est le fait que, dans un intervalle relativement bref, nous avons été confrontés à plusieurs vagues presque simultanées à l'échelle historique de problèmes d'environnement et de questions écologiques qui, en réalité, sont de nature très différente. Il faut soigneusement les distinguer. Comme vous allez le voir, je vais en effet en distinguer cinq.

Ces cinq grandes vagues sont une manière de résumer ce qui s'est passé ou ne s'est pas passé depuis un demi-siècle dans notre prise en compte collective des questions d'environnement, avec nos succès ou nos échecs. Par rapport à cela, je vais donc essayer d'évaluer rapidement la réponse à la question précédente.

LA PREMIERE VAGUE : LES QUESTIONS D'HYGIÈNE

La première vague a été celle des problèmes liés à l'hygiène : l'alimentation en eau, l'assainissement et l'épuration, la collecte et le traitement des déchets, l'accès aux espaces verts.

Comme je l'ai déjà dit, ce n'était naturellement pas une question nouvelle. Mais au début des années 1960, la situation en France, comme dans beaucoup de pays d'Europe, n'était pas, dans ce domaine, très brillante. On constatait qu'il n'y avait pratiquement pas d'épuration, les

rivières étaient prises pour des égouts, il y avait un manque criant d'espaces verts, la collecte régulière des déchets couvrait à peine 40% de la population, on observait une pratique généralisée de la mise en décharge.

C'est le mérite des responsables des années 1960, relayés ensuite par les politiques menées par le ministère de l'Environnement, que d'avoir trouvé les moyens financiers et institutionnels permettant de faire localement les énormes investissements nécessaires dans ces domaines là où ni les systèmes de concession privée mis en place un siècle auparavant ni les seuls financements provenant des budgets publics n'avaient réussi à le faire : la création des agences de bassin en 1964, la mise en place des syndicats mixtes, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

Avec le temps les efforts indispensables ont pu, pour l'essentiel, être réalisés voire même accélérés et étendus par les directives européennes. Mais il s'agissait en grande partie de rattraper des actions qui auraient dues être faites depuis très longtemps.

Les solutions de financement ainsi trouvées avaient l'avantage et l'inconvénient d'être relativement peu visibles par beaucoup de consommateurs, qui en assuraient pourtant la charge essentielle. Cela n'a pas facilité la maîtrise de coûts, qui ont beaucoup augmenté, ni surtout celles des flux de pollution ou de déchets en amont. Ces deux questions n'ont pas trouvé de solution satisfaisante malgré des décennies d'attention

ou d'injonction. Elles posent aujourd'hui, pour les systèmes mis en place, des problèmes non négligeables de « soutenabilité » et d'orientation vers des solutions plus écologiques et participatives.

LA SECONDE VAGUE : LES POLLUTIONS OU LES RISQUES INDUSTRIELS, LA PROTECTION DE LA NATURE « EXTRAORDINAIRE »

La seconde vague arrivait aussi au début des années 1960. Elle était liée, cette fois ci, aux contrecoups de la première révolution industrielle. J'y mets à la fois les questions de pollution, les risques industriels ou naturels et les enjeux de conservation de la nature extraordinaire.

Il peut sembler choquant d'associer ces deux questions. Ce sont deux mondes évidemment bien différents. Mais il faut se souvenir qu'au moins en Europe, l'intérêt pour la protection de la nature s'était développé à la fin du XIXe siècle en réaction aux ravages causés par l'industrialisation. C'est ce que Lewis Mumford a appelé « l'ère paléo technique ». Il faut aussi se rappeler que le ministère français de l'Environnement fut créé en 1971 par Georges Pompidou, en partie comme un contrepoin à la politique d'industrialisation dont il était, par ailleurs, l'ardent partisan.

Il y avait eu de lointains antécédents : les textes de 1810 et 1917 sur les établissements dangereux et insalubres, la création des premiers parcs nationaux aux États-Unis dès la fin du XIXe siècle, des décennies de réunions internationales

sur la conservation de la nature, la loi de 1930 sur les sites.

Mais ce n'est, en effet, qu'au cours des années 1960-1970 que s'était construite en France à la fois des politiques de protection de la nature et de lutte contre les risques et pollutions industrielles : la loi de 1960 sur les parcs nationaux, celle de 1961 sur la pollution de l'air, le transfert au corps des Mines de la responsabilité des installations classées en 1969, après la catastrophe de Feyzin, les lois de 1975 et de 1976, la création du Conservatoire du littoral.

Là encore on peut dire que l'on était, en partie, dans le rattrapage. L'industrie lourde étant déjà largement développée dans les années 1960. La modernisation de l'agriculture avait déjà profondément transformé la nature depuis la fin de la guerre. Mais tout n'était pas encore joué au début de cette seconde vague. Beaucoup restait encore à sécuriser et à protéger.

Avec le contrôle des installations classées, les politiques de protection de la nature « extraordinaire », la prévention et la gestion des risques naturels, on est historiquement au cœur de la politique française de l'environnement, avec des interventions directes de l'État, menées sous le régime de l'exception, et des actions de confinement, de « containment », parfois de sécurité civile.

Mais ce qui fait la force de ces politiques dans un pays centralisé en explique aussi les faiblesses et les problèmes d'évolution. La difficulté consiste à passer d'une



Catastrophe de Feyzin. La raffinerie de Feyzin a explosée le 4 janvier 1966. Cette catastrophe a fait 18 morts, dont 11 pompiers et une centaine de blessés © Bibliothèque municipale de Lyon, photographie négative : noir et blanc ; 6 x 6 cm, Georges Vernard

intervention de l'État fondée sur le régime de l'exception à une prise en charge par tous, de la conservation de la nature extraordinaire à la protection de la nature ordinaire, des politiques de confinement et de sécurité à des politiques partagées de gestion des risques et des crises.

Dans quelle mesure ce renversement des principes d'action, dans un contexte de décentralisation et de rétrécissement

du rôle de l'État, a-t-il été réussi ? La culture de la sécurité s'est largement diffusée. Les pollutions industrielles se sont réduites, en partie d'ailleurs grâce à la désindustrialisation. Les systèmes de protections fortes se sont étendus à 15% de l'espace. Les sites les plus remarquables ont été sauvegardés.

Mais notre vulnérabilité à des ruptures majeures est devenue plus grande. Les

héritages des anciennes industries n'ont pas été soldés. Comme on va le voir avec la troisième vague, les conséquences de l'équipement du territoire et de l'intensification de l'agriculture sur la biodiversité ordinaire et les paysages ont été très insuffisamment pris en compte. Le bilan est donc ambigu.

LA TROISIEME VAGUE : LA SOCIETE DE CONSUMMATION, L'URBANISATION, LA MOTORISATION ET LES TRANSFORMATIONS DU TERRITOIRE

Avec les deux premières vagues (l'eau, les déchets, la protection de la nature, les installations classées, les risques industriels et naturels), nous avons presque tout ce qui constituait la structure du ministère de l'Environnement à l'origine et l'essentiel des financements, des emplois et des moyens futurs. Mais il s'agissait encore principalement, au moins au départ, de rattraper ce qui n'avait pas été fait dans les périodes précédentes.

Ce qui arrive, en revanche, avec le demi siècle dont nous parlons, ce qui lui est spécifique, ce sont les vagues suivantes et tout d'abord la troisième d'entre elles : les conséquences pour l'environnement et la santé de l'entrée dans la société de consommation et des mutations industrielle, urbaine et territoriale commencées pendant les Trente Glorieuses.

Il s'agit de la mobilité généralisée, de l'urbanisation des banlieues, de

l'équipement en infrastructures, de l'extension des loisirs, de la chimie de synthèse, de l'industrialisation de l'agriculture. C'est autour de ces thèmes qu'à partir de la fin des années 1960, les associations se mobilisaient (voie rive gauche à Paris, le parc de la Vanoise), que la pensée écologique s'est construite en large partie, que le public s'est senti progressivement concerné et engagé. C'est donc autour d'eux que les préoccupations politiques se sont déplacées à partir de la période giscardienne où les problèmes liés à l'urbanisme de tours et de barres et à *la France défigurée* étaient fortement mis en avant. Cela explique la création en 1978 du ministère de l'Environnement et du Cadre de vie qui réunissait déjà les administrations de l'Environnement et de l'Équipement).

Pour les grands ensembles, la réaction venait trop tard. Mais, pour d'autres aspects, les jeux n'étaient pas encore faits. On était encore, à la fin des années 1960, quand cette troisième vague est arrivée, à l'adolescence de la société de consommation de masse. Il y avait, par exemple, trois fois moins d'automobiles qu'aujourd'hui. La plupart des grands équipements, les autoroutes, les trains à grande vitesse, les lignes à haute tension, n'étaient pas encore construits. L'étalement urbain n'était pas encore amorcé. La politique agricole commune ne faisait que commencer. Il était donc encore temps d'anticiper.

C'est ce qui s'est passé, en effet, au milieu des années 1970, avec les premiers rapports sur le gaspillage, la mise



Ensemble d'immeubles du Point du Jour à Boulogne-Billancourt en 1960, architecte : Fernand Pouillon
© Henri Salesses/Terra

en place en 1975 des études d'impact (une petite révolution !), la loi de 1977 sur le contrôle des produits chimiques, puis la loi Littoral, la modification des enquêtes publiques, l'intégration de l'environnement dans la planification spatiale et les politiques locales, les labels, la normalisation, le développement durable, l'organisation du débat public et l'accès à l'information, l'économie circulaire, etc.

Projet par projet, tout cela a eu son utilité, notamment quand les intéressés réussissaient à se mobiliser. Mais, globalement ; on en est malheureusement resté très loin de l'idéal porté en 1986 par Ulrich Beck d'une société réflexive, transparente à elle-même et écologiquement responsable.

Le gaspillage s'est accéléré. La pollution de l'air dans les villes a continué à être



Résidence du Parc à Meudon-la-Forêt en septembre 1964 (architecte : Pouillon) © Henri Salesse/Terra

inquiétante. L'appétit pour les projets d'infrastructures n'a été freiné que par les difficultés financières. Les villes se sont étalées. Le mitage de l'espace s'est poursuivi. Il faut bien constater, 60 ans après la publication du livre de Rachel Carlson « Le printemps silencieux », que, malgré des injonctions répétées, dont celle, récente, du Grenelle de l'environnement, la consommation de pesticides ne s'est pas ralentie : la France garde dans ce domaine, et de loin, la première place en Europe.

À partir de la fin des années 1980, l'Acte unique européen et la décentralisation ont conduit à une implication croissante des collectivités locales et à une succession de normes et de directives. Ces politiques, relayées

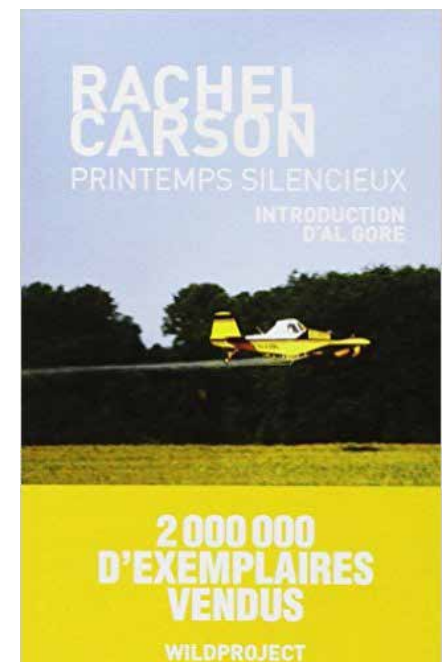
par les entreprises et la société civile, ont été sans doute plus directement efficaces car elles sont moins conflictuelles. Elles ont amélioré globalement la qualité de vie. Mais il faut ajouter qu'elles ont plutôt favorisé les centres villes et les consommations des classes moyennes et supérieures (les produits bio, la promotion des éco-quartiers ...). L'un des principaux échecs des politiques de l'environnement est de n'avoir pas su intégrer la dimension sociale.

Sans s'en remettre aux réalités et aux grands déterminismes économiques, évidemment essentiels, on pourrait longtemps discuter des raisons pour lesquelles il n'a pas été possible d'aller plus loin.

De mon côté, j'en citerai essentiellement trois.

Tout n'a pas été fait pour donner à chacun, en particulier aux citoyens, les moyens de se prononcer et de réagir, dans ces domaines qui concernent pourtant la vie quotidienne : une information claire et indépendante, des alternatives politiques et économiques crédibles, une capacité réelle à influencer le débat démocratique.

Je crois qu'on a, volontairement ou pas, surestimé les marges de manœuvre communément disponibles pour l'action individuelle. Au contraire, on a sous estimé les divisions que continue à susciter l'environnement au sein de la société, pas seulement entre groupes sociaux mais aussi à l'intérieur de chaque



individu, qui est à la fois consommateur, salarié, habitant, citoyen).

Enfin et surtout, il est resté, pendant toutes ces décennies, une contradiction majeure due au fait que l'État, qui devait assurer un rôle essentiel de régulation et de protection, était en même temps - pour des raisons tout aussi légitimes - le principal promoteur des politiques d'équipement et de développement économique, notamment dans des secteurs comme l'automobile et l'agriculture. Cette remarque peut naturellement être étendue aux collectivités locales. En deux mots nous avons échoué à construire sur ce thème de l'environnement une culture vraiment partagée et un consensus démocratique allant au-delà des 15% de la population qui y sont durablement attachés.

LA QUATRIÈME VAGUE : LES RISQUES GLOBAUX, LA BIODIVERSITÉ MONDIALE, LE CLIMAT, L'ÉNERGIE

Toutes les questions que je viens d'évoquer ont occupé une place centrale dans le débat sur l'environnement pendant une bonne partie de la période dont nous parlons.

Mais elles sont aujourd'hui supplantées par une quatrième vague, apparue également dans les années 1970, mais qui n'a pris son essor que depuis les années 1990 : il s'agit des problèmes globaux, de la biodiversité mondiale et du climat, auxquels j'associerai pour de nombreuses raisons ceux de l'énergie.

Il y a naturellement des relations avec la vague précédente. Mais de nos jours, quand on pense à l'urbanisation massive ou au basculement dans la société de consommation, c'est beaucoup plus à la Chine, à l'Inde ou au Brésil auxquels on pense qu'à la situation française. On oublie que nous avons connu pendant les années 1950 à 1980 des changements comparables. Et on accorde, à juste titre, une importance majeure aux bouleversements qui se passent à l'échelle globale ou à celle des grandes régions du monde : le réchauffement climatique, la mort des océans, l'épuisement des ressources fossiles ...

Pour simplifier l'exposé, je lierai ces questions globales avec celle de l'énergie. Notamment dans un pays comme la France, qui importe l'essentiel de ses ressources énergétiques, cette question est autant un problème mondial que purement national ou local.

La prise de conscience internationale de ces problèmes globaux s'est faite beaucoup plus tôt qu'on ne l'imagine, également dès la fin des années 1960, et même plus tôt si l'on inclue les craintes de conflit nucléaire.

Mais cela s'est produit seulement par paliers : les pluies acides, la pollution ou la surexploitation des mers à la fin des années 1960 ; le rapport du Club de Rome en 1972 ; les questions climatiques à la fin des années 1970 ; le rapport Brundtland sur le développement durable en 1987, l'érosion de la biodiversité planétaire au milieu des années 1980 ; la conférence de Rio en 1992...

Cette perception s'est ensuite diffusée plus ou moins rapidement dans chaque pays et dans les sociétés civiles, notamment grâce à l'action des organisations non gouvernementales. Dès 1985, nous avions nous mêmes mené, avec l'International Institute for applied analysis (IIASA), un exercice de prospective sur le futur de l'environnement en Europe montrant que celui-ci allait de plus en plus être déterminé par ce qui allait se passer hors du continent. ⁽²⁾

En France, c'est plutôt par le biais de notre dépendance en énergie et en ressources que cette prise de conscience des interdépendances globales s'est faite. Il y a eu, en effet ; constamment de fortes interférences entre la manière dont nous avons réagi aux problèmes globaux et la façon dont nous avons fait face à cet autre défi majeur des cinquante dernières années qui a été la nécessité de nous préparer à une transition énergétique progressivement considérée comme inéluctable, avec d'ailleurs comme conséquence de lier étroitement l'action sur le climat, le prix du pétrole ou les réactions au nucléaire.

Très dépendante de l'extérieur pour sa consommation d'énergie fossile, la France avait réagi en effet très vite à la crise du pétrole de 1973, en choisissant la voie du presque tout nucléaire électrique là où, par exemple, les Pays-Bas avaient décidé de couvrir le pays de pistes cyclables.

Préparée par notre engagement dans le nucléaire militaire, la décision avait

été prise quelques années avant que n'émerge la problématique du climat (je rappelle que les premières notes sur ce thème étaient rédigées au ministère de l'Environnement en 1978-1979) et que n'arrivent les premiers contre-chocs pétroliers au milieu des années 1980.

Le choix du nucléaire présente en lui-même des risques majeurs à très long terme. Pour cette raison, cette question va structurer fortement les mobilisations écologiques. C'est à la fois un atout et un handicap importants dans la prise en compte française des problèmes climatiques et globaux.

À court terme, au tournant des années 1970-1980, cela conduisait à la politique

de la chaise vide au niveau international par crainte de se voir imposer un contrôle du nucléaire par des instances globales (voir aussi l'affaire du Rainbow Warrior).

À très long terme, on s'expose à un autre handicap, celui de marginaliser les recherches et les investissements sur les énergies renouvelables ou la sobriété énergétique, en polarisant sur le nucléaire les débats sur la transition.

Mais à moyen terme, en l'occurrence à la fin des années 1980, cette particularité énergétique a ouvert, au contraire, à la France la possibilité de prendre des initiatives en matière climatique, ce qui devait en effet être fait.

À la fin des années 1980, la fin de la guerre froide ouvrait une opportunité pour prendre des initiatives au niveau global. Après le succès de la conférence de Montréal sur la couche d'ozone, il y avait une concurrence entre les grandes puissances sur la « capacité à bien gérer la planète », que Time désignait comme « homme de l'année » en 1989.

En même temps que le G7 de la Grande Arche mettait sur son agenda la question climatique, Michel Rocard obtenait de 35 pays, dont la République fédérale d'Allemagne, l'Inde, le Japon, le Brésil ou les Pays-Bas, qu'ils acceptent, dans la déclaration de la Haye, la mise en place d'une Agence Internationale sur le climat avec des pouvoirs normatifs, des financements propres et des pouvoirs de contrôle. Malheureusement les États-Unis faisaient savoir qu'ils n'agiraient en rien sans des certitudes scientifiques,

C'est ce qui a conduit à privilégier l'installation du Groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat (le GIEC) dont on attendait qu'il apporte ces assurances à la communauté mondiale des États. Avec, quelques années plus tard, la déception créée par les mécanismes économiques mis en place à Kyoto et le choix en 1992 de ne pas mettre en place de taxe carbone, on peut se demander si ce défaussement sur les scientifiques de la responsabilité d'orienter les politiques climatiques n'a pas finalement fait perdre deux décennies qui ne se retrouveront jamais.

Vue des aéroréfrigérants et bâtiments réacteur de la centrale de Cattenom (Lorraine) © Arnaud Bouissou/Terra



La même question peut se poser aujourd'hui pour la biodiversité globale. À terme, la transition énergétique se fera, non sans problème pour le nucléaire. Mais on sait que le retard pris sur le climat rend déjà inaccessible l'objectif raisonnable d'un réchauffement inférieur à 2 degrés, ce qu'intègrent déjà les discours sur l'adaptation et la résilience.

LA CINQUIÈME VAGUE : UNE NOUVELLE GÉNÉRATION (MAL PERCUE) DE RISQUES (ET D'OPPORTUNITÉS ?) POUR L'ENVIRONNEMENT

Je pourrais m'arrêter là car tout se passe aujourd'hui comme si l'agenda

écologique avait été clos avec la conférence de Rio. Mais l'histoire ne s'arrête évidemment jamais. Elle ne s'est pas arrêtée à Rio et à la quatrième vague précédente. Il y en a en effet une cinquième vague. Celle-ci est simplement liée au « changement de monde », technologique, écologique, géopolitique, culturel, -que nous expérimentons déjà depuis 25 ans et qui devrait s'accélérer dans les décennies à venir.

En 1998, nous avons interrogé plus d'un millier de scientifiques à l'échelle mondiale pour leur demander s'ils pensaient que les problèmes d'environnement du XXI^e siècle seraient les mêmes ou différents de ceux du XX^e siècle. ⁽³⁾

À la quasi-unanimité, leur réponse consistait à dire que beaucoup de problèmes resteraient évidemment communs mais qu'il fallait aussi s'attendre à l'émergence d'une nouvelle génération de risques complètement différents. Ces risques étaient notamment liés aux nouvelles technologies comme les nanotechnologies, les biotechnologies, les technologies de l'information mais aussi les nouvelles énergies. Ils devaient aussi provenir de l'aggravation des conflits sur les ressources, des effets du changement climatique, des nouveaux virus, des combinaisons de polluants en trace mais aussi du traitement des héritages du passé (les sols pollués, les centrales à démanteler...) Il fallait y ajouter la géo-ingénierie, le terrorisme écologique, la manipulation des informations ...C'est cela la cinquième vague.

Plusieurs de ces questions ont déjà émergé depuis de nombreuses années dans le débat public. Nous avons, depuis les années 1990, « inventé » puis utilisé le principe de précaution pour les aborder une à une, avec des agences et des associations qui s'en préoccupent.

Il y aurait sans doute des commentaires à faire sur la manière dont ce principe est interprété. On pourrait s'étonner qu'il n'ait pas conduit à investir beaucoup plus, comme il le suggère, dans la connaissance des impacts des nouvelles technologies. Dans le débat sur les nanotechnologies, par exemple, le public était mis en situation de se prononcer sur des questions compliquées alors que les recherches n'étaient pas lancées pour y répondre. Mais en fait ce n'est

L'arche de la Défense pendant le quinzième Sommet du G7. Le sommet du G7 1989, 15^e réunion du G7, réunissait les dirigeants des 7 pays démocratiques les plus industrialisés, ou G7, du 14 au 16 juillet 1989
© Gérard Crossay/Terra



pas tant la capacité que l'on a ou pas aujourd'hui d'anticiper et de prendre en compte individuellement chaque risque nouveau qui pose le problème majeur que la difficulté à concevoir que nous sommes en face d'une nouvelle vague complètement différente.

Le message de l'enquête de 1998 n'a pas été entendu. Face à plusieurs de ces nouveaux enjeux, comme la raréfaction absolue possible de certaines ressources ou le réchauffement climatique, il n'y aura pas, compte tenu du temps, d'autre solution que de s'adapter aux incertitudes d'une situation que nous ne pourrions plus contrôler. C'est un changement de perspective complet par rapport aux vagues hygiénistes, aux installations classées ou aux enjeux de la protection de la nature, auxquels nous avons su faire face au début de ce demi-siècle.

POUR CONCLURE

Je pourrais, pour conclure, faire un plaidoyer sur la nécessité de renforcer la prospective et la recherche finalisée au sein du ministère. Ces démarches se trouvent aujourd'hui, toutes deux, dans un état critique. Je m'en tiendrai cependant à trois observations moins polémiques, en partant de la question posée au départ : avons-nous, cette fois-ci, réussi à ne pas être en retard d'une guerre ?

Première observation

Le sentiment qui domine d'abord, quand on jette un regard sur ce demi siècle écoulé, c'est celui de l'admiration devant

la quantité d'énergie, de connaissances, de batailles et d'invention qu'il a fallu mobiliser pour affronter, en moins de cinquante ans, cinq vagues presque simultanées de problèmes d'environnement, avec des moyens relativement contingents.

Cependant, il faut bien constater que la majeure part de cette énergie a été utilisée pour rattraper les retards accumulés auparavant, aux dépens de la prévention de nouveaux problèmes. Cela s'est fait malgré les progrès considérables faits dans les outils d'anticipation et de réflexivité, et donc dans notre réactivité. Nous sommes parvenus à corriger les erreurs passées, par exemple en transformant en marchés et en emplois le traitement des pollutions classiques ou en sauvegardant ce qui pouvait encore l'être de la nature remarquable dans des espaces peu densifiés. Mais, dans beaucoup de cas, nous n'avons toujours pas réussi à ne pas être en retard d'une guerre.

Or ce que l'histoire de ces cinquante dernières années nous apprend finalement d'essentiel, à travers ces cinq vagues, c'est que le temps a compté chaque fois un peu en plus. À l'avenir, il comptera encore plus. Nous pourrions de moins en moins faire confiance à la réparation. Les marches seront chaque fois plus hautes et le temps pour les franchir plus court.

La conclusion qui me semble devoir en être tirée est qu'à l'avenir, il faudrait impérativement investir beaucoup plus dans la dimension temporelle des

phénomènes et des politiques à mettre en œuvre. Il faudrait aussi hiérarchiser beaucoup plus soigneusement les choix à faire, en tenant compte fortement des irréversibilités, des délais pour l'action, de notre vulnérabilité aux retards et aux possibles catastrophes qu'ils entraînent.

Seconde observation

S'attacher à anticiper les problèmes pour éviter d'être « en retard d'une guerre » ne veut pas nécessairement dire courir sans cesse avec le temps et essayer de basculer le plus rapidement possible d'une « vague » à une autre.

Car une vague ne remplace pas l'autre. L'importance attachée aujourd'hui aux problèmes globaux, avec la conférence de Paris à la fin de cette année 2015 ou la transition énergétique, n'a pas fait disparaître les questions plus anciennes d'eau, de déchets, de protection de la nature ou de risques ...

Ce que montre cette histoire des cinq vagues qui se sont succédé durant ces cinquante dernières années, c'est naturellement leur profonde différence. On change à chaque fois de « monde ». C'est aussi leur profonde interaction, leur profonde unité. C'est de ce que nous avons fait ou pas pour gérer les bouleversements des trente glorieuses qu'a ensuite dépendu ce que nous avons fait ou pas pour le climat. Retrouver tout ce qui fait cette unité et cette richesse de l'environnement est sans doute le meilleur moyen de faire face aux enjeux actuels ou à venir. Et ce n'est pas un hasard si notre ouvrage porte sur

« un demi-siècle d'environnement » : aucun autre concept n'a cette capacité à articuler des réalités aussi différentes que la vie quotidienne, l'avenir de la planète et des générations futures, la beauté des paysages, l'attachement à la nature, comme nos relations à la technique, au risque, à l'économie ou à la démocratie.

Dernière observation

Même si certaines critiques contre la science ne sont pas infondées, ce n'est pas principalement parce que les alertes n'ont pas été données ou que les messages scientifiques n'ont pas été clairs, que les actions ont été reportées à plus tard ou que le choix a été fait de ne pas les engager. Car il ne suffit pas de crier au loup ou de raconter de belles histoires si la société n'est pas prête à vous écouter.

Durant ces cinquante dernières années, l'environnement s'est considérablement professionnalisé. Les connaissances ont fait un bond en avant gigantesque. Mais la coupure s'est élargie entre un discours de plus en plus technique et spécialisé et une grande majorité de la population.

Entre la rubrique scientifique et le récit sans cesse ressassé de bonnes pratiques « au ras du sol », par exemple sur le tri des déchets, la communication et donc les médias n'ont pas su trouver de quoi intéresser durablement le débat public. Ni l'ouverture de processus de participation, très contrôlés, ni la transformation de l'écologie en

parti, taxé souvent d'utopisme, n'ont convaincu les citoyens d'en faire un enjeu politique central.

Mais surtout, faute d'une prise en compte suffisante de sa dimension sociale, l'environnement, amputé par ailleurs d'une part des dimensions sensibles qu'il avait dans les années 1970, n'a pas réussi réellement à mobiliser au-delà des 15% de la population qui était déjà convaincue dans les décennies précédentes. Il est à craindre que nous restions encore à l'avenir constamment « en retard d'une guerre » si cette coupure culturelle et sociale n'est pas demain, avec détermination, réduite.

Prise en compte sérieuse du temps et des irréversibilités, importance des dimensions sociales, culturelles et démocratiques, sortie de l'enfermement technique ou d'initié: n'est-il pas temps, finalement, de réinventer le « développement durable » - que nous avons su si mal « exploiter » ? ★

Notes :

- 1) Rémi Barré, Thierry Lavoux, Vincent Piveteau : « Un demi siècle d'environnement entre science, politique et prospective (en l'honneur de Jacques Theys) », Editions QUAE, collection NSS -Indisciplines, Mars 2015.
- 2) Bill Stigliani, ed, « Le futur de l'environnement en Europe » (pour le Groupe de prospective du ministère de l'Environnement et le ministère de l'Environnement des Pays Bas), IIASA, 1987.
- 3) Jacques Theys, « Environnement, les problèmes prioritaires, synthèse d'une enquête internationale », Futuribles N°280, 2002

Table ronde : le mouvement des idées et des connaissances depuis les années 1960 et leur impact politique ou sur la société

Animée par **Rémi BARRÉ**, Professeur des universités émérite au Conservatoire national des arts et métiers, chercheur associé à l'Institut francilien recherche, innovation et société (IFRIS).

Photo de la table ronde. De gauche à droite : Bruno villalba, Luc Abbadie, Michelle Dobré, Martin O'Connor et Rémi Barré © Bernard Suard MEDDE-METL



La pensée écologique et son influence sur l'action publique et les politiques publiques en matière d'environnement des années 1960 à aujourd'hui

Bruno VILLALBA, Professeur de science politique à AgroParisTech, membre du Centre d'études et de recherches administratives, politiques et sociales

Je vous remercie pour cette invitation. Je vais tout d'abord remercier Jacques Theys qui a soutenu le réseau Développement durable des territoires, qui est un des premiers réseaux scientifiques interdisciplinaires à avoir travaillé sur l'émergence et la structuration du développement durable. Je tiens d'ailleurs à vous transmettre les salutations de Bertrand Zuindeau, qui ne pouvait pas être présent aujourd'hui. Lors de ma première rencontre avec Jacques Theys, j'avais été assez impressionné. En effet, il avait apporté une critique stimulante de ma présentation.

Sur la question de l'écologie politique et de son rapport avec les politiques publiques et ministérielles, la définition donnée par le politologue anglais Andrew Dodson est remarquable et synthétique. Il explique que l'écologie politique se caractérise par une offre singulière, c'est-à-dire par un positionnement singulier vis-à-vis de la gauche ou de la droite.

Il associe cette singularité à trois dimensions.

Il fait d'abord état d'une volonté de décentraliser. La fonction première de l'écologie est ainsi de proposer un pouvoir à l'échelle des citoyens. Cet élément fonde l'idée que le local est essentiel à la construction de l'offre politique et que tout ne saurait provenir seulement des experts, des chercheurs ou des professionnels de la politique.

Le deuxième élément essentiel caractérisé par Andrew Dodson réside dans la volonté d'écologiser les politiques publiques et non uniquement de les environnementaliser. Pour y parvenir, les dimensions essentielles des limites et des irréversibilités doivent être prises en compte. Ces dimensions sont difficiles à poser dans le débat public et politique et à négocier dans le rapport avec les citoyens. L'idée d'environnementalisation, quant à elle, repose sur une compatibilité envisageable au cas par cas entre les politiques environnementales et le développement économique. Cette définition se retrouve dans l'ensemble des programmes politiques de gauche

et de droite ainsi que dans la fiction du développement durable, relativement critiquée à son émergence par certains courants de l'écologie politique.

Le troisième élément mis en avant est la vision égocentrée, plus difficile à exprimer politiquement et publiquement en France. En effet, l'écologie politique propose un décentrement des activités politiques. Ce mode de pensée contredit les propos de Cioran, qui estimait que la politique tournait uniquement autour de l'homme. Les écologistes estiment, au contraire, que les hommes ne sont pas seuls concernés. Le décentrement consiste ainsi à prendre en considération, dans les activités politiques, à la fois les hommes et les « non-humains », c'est-à-dire le vivant, la terre, les générations futures, etc. Il s'agit d'une véritable réflexion sur la séparation originelle qui fonde le principe de la modernité. Notre modernité cartésienne considère que la segmentation des problématiques et des enjeux en permet la résolution. L'écologie politique va, au contraire, insister sur

la continuité. L'écologie considère que l'homme est inclus dans son environnement, voire même qu'il n'en est qu'une partie résiduelle.

Ces propositions assez larges ont été tour à tour embrassées et dénoncées puisqu'il n'y a pas d'unité intellectuelle dans la construction de l'écologie politique. De fait, l'écologie politique ne dispose pas de penseurs ou de prophètes en ayant fait la synthèse. L'écologie politique se heurte donc à une problématique d'influence. L'influence se caractérise par trois dimensions : une action généralement continue exercée sur quelqu'un ou quelque chose, l'ascendant d'un individu sur un autre et/ou le pouvoir social et politique de quelqu'un sur quelque chose. En se fondant sur cette définition, l'influence de l'écologie politique sur l'action publique et ministérielle se révèle chaotique, aléatoire ou anecdotique.

Cette difficulté de l'écologie a pesé véritablement sur l'offre de politiques publiques en France. Cela s'explique par quatre motifs majeurs :

Une difficulté à se situer face et dans les institutions politiques

À son émergence au début des années 1970, l'écologie politique considérait l'État

René Dumont (1904-2001) est agronome. Il se mobilise pour le développement rural dans les pays pauvres. Il se présente aux élections présidentielles de 1974 et devient ainsi le premier candidat écologiste. Il soutiendra par la suite la création du Mouvement pour l'Écologie Politique puis celle des Verts.

*l'office de Solange. Fernand
était silencieux sans le nom
et le thème
d'Arbou
aut change*

*On se voula
pas pas pas ment chabou
et fin à la fois l'alternative pour la Manche l'écologie*

les verts
l'alternative pour la Manche; l'écologie

René DUMONT
tête de liste des verts à Paris

vous invitent à un

DEBAT
sur le **TIERS-MONDE**

en présence de
Daniel BOSQUET
tête de liste pour les législatives et de
ANGER

pour
jeudi 27 février

ville
vendredi 28 février

René DUMONT
votre député Vert

comme un ennemi, un symbole de la politique d'aménagement et du « totalitarisme nucléaire ». La collaboration avec un État qui ne pensait qu'à développer des structures d'aménagement, réorganiser l'espace ou sélectionner des espèces était alors inenvisageable. La vision de l'État étant négative, les services publics étaient également considérés de façon péjorative, puisqu'ils étaient vus comme les outils de l'intentionnalité de l'État. Or, dans les années 1960 et 1970, les intentions proclamées sur les affiches des campagnes électorales étaient clairement en faveur de la croissance et du progrès, avec l'utilisation d'une imagerie liée aux industries et aux usines. Cette dimension originelle, anti-étatiste et libertaire, est un courant majeur dans le mouvement écologiste.

Ce positionnement allait faire naître une difficulté à penser les institutions politiques. De surcroît, durant une longue période, les écologistes n'allaient compter dans leurs rangs aucun énarque, ce qui avait comme conséquence une absence de culture politique liée aux institutions existantes. À l'origine, le message des écologistes était plutôt de détruire le Sénat, une institution de la République qu'un certain nombre d'entre eux ont aujourd'hui rejoint.

Cette difficulté à penser les institutions politiques provient également d'une focalisation sur le local et sur l'autonomie des communautés. La dimension nationale revêt alors une importance moindre. En parallèle, les questions internationales et européennes revêtent une importance majeure.

Enfin, la difficulté à penser les institutions politiques s'explique par une difficulté à peser sur une évolution moins sectorielle des activités institutionnelles.

Une disparité dans l'offre idéologique

Les Guignols mettaient en scène une parodie de cette disparité à travers le courant « Concombres et Moumoutes », opposé au courant « Echarpes et Poireaux ». On considérait souvent que, si on avait en face de soi deux écologistes, il existait trois tendances. Et cette logique se retrouve encore aujourd'hui.

L'offre écologique proposée par René Dumont, très proche des mouvements d'extrême gauche au début des années 1970, était aux antipodes du positionnement social-démocrate de droite d'Antoine Waechter, de la vision social-libérale de Brice Lalonde, de la vision désormais catastrophiste d'Yves Cochet ou de la position de Cécile Duflot. En tant que représentante de l'écologie de droite, Corinne Lepage avait également eu un rôle ministériel intéressant. L'offre idéologique de l'écologie est ainsi extrêmement disparate.

Une faiblesse électorale

Comme devrait le souligner Guillaume Sainteny, les formations écologistes connaissent des résultats électoraux caractérisés par des phénomènes de « yo-yo ». Cette difficulté conduit à une obligation de coalition électorale, qui impose de réduire la portée radicale des propositions. Les logiques de coalition

vont ainsi réduire la portée des critiques les plus radicales soutenues par les écologistes. De manière paradoxale, plus les écologistes intègrent le pouvoir, plus ils adoptent une logique d'environnementalisation des politiques publiques, au détriment de cette logique d'écologisation mise en avant par Andrew Dodson.

Une difficulté à assumer sa propre responsabilité historique

Le discours de l'écologie politique française se construit sur l'idée de rupture, c'est-à-dire sur la volonté de mettre fin à un processus de construction industrielle et/ou à un système productiviste générateur de conséquences présentes comme néfastes. Or ce processus est lourd et se caractérise par des inerties extrêmement importantes. Il y a cinquante ans, les écologistes affirmaient que l'action devait être immédiate. René Dumont avait ainsi pour slogan : « L'utopie ou la mort ». Aujourd'hui, l'utopie reste floue et la mort n'est pas une perspective plus enviable.

Dans ce contexte, s'agissant d'assumer ses propres responsabilités historiques, l'écologie politique est confrontée à sa propre normalisation, c'est-à-dire à la mise à distance des options les plus radicales et critiques, au nom d'une intégration. Les écologistes affirment ainsi une respectabilité qui se trouve être en décalage avec une situation écologique de moins en moins respectable. Paradoxalement, l'offre politique s'adapte aux attentes du corps électoral et des partenaires institutionnels avec

lesquels sont formées les coalitions, alors que la situation écologique devient de plus en plus critique.

Dans le même temps, les pouvoirs publics dans leur ensemble continuent à développer les politiques d'une croissance continue, portée par les innovations techniques. Cette logique se maintient, y compris au sein du ministère de l'écologie, avec la suppression des crédits incitatifs attribués à la recherche jusqu'en 2017. Il est d'ailleurs scandaleux que, dans un contexte de complète incertitude sur les choix à faire, l'espace de réflexion et de propositions qui pourrait exister soit ainsi supprimé, faute de choix politiques et de moyens économiques associés.

Enfin, les écologistes peinent de plus en plus à prendre en compte cette mesure du temps évoquée précédemment par Jacques Theys. La logique du temps infini dans la gestion des décisions laisse place à une logique de temps contraint, de délais. Paradoxalement, on assiste ainsi à un retour au raisonnement de l'écologie à ses débuts, qui défendait l'idée d'un temps court pour prendre les décisions susceptibles d'éviter ou de réduire les limites et les irréversibilités.

Pour conclure, je citerai un extrait de l'ouvrage de Jacques Theys : « Sans discours environnemental fort et sans assentiment de l'opinion, il est assez irréaliste d'imaginer qu'une transition écologiste puisse réellement se faire dans le temps qui serait nécessaire. Or, le temps presse... ».



Yves Cochet, 2012
© Arnaud Bouissou/Terra



Brice Lalonde, 2012
© Bernard Suard/Terra



Corinne Lepage, 2014
© Parlement Européen



Cécile Duflot, 2014
© Arnaud Bouissou/Terra



Antoine Waechter, 2010
© Régions Démocrates

La pensée écologique a-t-elle changé nos rapports à la science et à la technique ?

Fabrice FLIPO, philosophe, maître de conférences à l'Institut Mines Télécom, chercheur au LCSP (Université Paris 7 Diderot)

En tant que philosophe, je vais réinscrire les événements dans un temps plus long, en ne réduisant pas mon propos à ce dernier demi-siècle mais en abordant les 150 voire les 200 dernières années. Cette histoire de la longue durée est essentielle pour comprendre les difficultés que les écologistes rencontrent dans leur combat.

L'essor de l'idée du développement date de 1810, avec la notion d'« *Entwicklung* » que l'on trouve chez Hegel. L'idée d'un potentiel enfoui qui demeurerait à déployer était déjà présent chez cet auteur. Les critiques à l'égard de l'industrialisation et du développement sont apparues dès ce moment-là, comme l'ont montré des travaux récents d'historiens, mettant à mal l'unanimité que l'on peut constater quand on se réfère exclusivement aux travaux d'inspiration libérale ou socialiste.

Une idée très répandue est que le développement s'oppose aux sociétés primitives, le « déploiement » dont il est question avec Hegel implique en effet toutes sortes de transformations sur différents plans. Louis Dumont et

Marcel Gauchet dont les travaux font généralement autorité soutiennent ainsi que le développement et la modernité sont à l'origine de la science et de la technique comme tels. Les origines exactes peuvent être discutées dans le détail, en lien avec les cités italiennes, la Grèce antique, Descartes ou le christianisme. Mais l'idée générale est qu'avec la modernité l'humanité sort de la religion et de la répétition du même. Elle entre dans l'histoire. C'est bien cette idée que Nicolas Sarkozy a exprimée lors de son fameux discours de Dakar en 2007¹. C'est encore l'idée que l'on retrouve dans les catégories onusiennes.

Le socialisme et le libéralisme s'accordent sur l'idée de progrès et sur le développement des forces productives. Ces deux grandes idéologies du XIX^e et du XX^e siècles définissent également les cadres de réflexion dans lesquels nous nous inscrivons encore aujourd'hui. Ainsi, selon Karl Marx, la venue d'un marché mondial est inéluctable, les paysanneries et les particularismes locaux vont de concert être détruits et tout cela sera remplacé par un universalisme émancipateur : « le

pays plus développé industriellement ne fait que montrer ici aux pays moins développés l'image de leur propre avenir ». ⁽²⁾ Nous sommes encore dans ce contexte.

Quand l'écologisme apparaît dans les années 1960, il se trouve lu dans le prisme des catégories politiques de l'époque. Il paraît donc réactiver tout un ensemble de critiques antimodernes et romantiques. L'ouvrage publié par Luc Ferry en 1992, *Le Nouvel ordre écologique*, est représentatif d'une manière de penser qui est très répandue dans la société, encore aujourd'hui. Luc Ferry y dit tout haut ce que beaucoup pensent tout bas : les concepts d'universalisme, de science et de technologie ont des définitions uniques ; tout ce qui n'y entre pas relève de l'antihumanisme et de l'obscurantisme. De là on conclut fréquemment que le problème ne réside pas dans les menaces écologiques mais dans les individus qui y croient.

La foi dans la technique joue un rôle clé. Le paléanthropologue Yves Coppens déclarait en 1996 : « La génération qui

Luc Ferry

Le Nouvel Ordre écologique

l'arbre, l'animal et l'homme



biblio  *essais*

arrive va apprendre à peigner sa carte génétique, à accroître l'efficacité de son système nerveux, à faire les enfants de ses rêves, à maîtriser la tectonique des plaques, à programmer les climats, à se promener dans les étoiles et à coloniser les planètes qui lui plairont. Elle va apprendre à bouger la terre pour la mettre en orbite autour d'un plus jeune soleil. Elle va comprendre le processus de l'évolution biologique et comprendre aussi que c'est l'éducation qui rend tolérant ». L'idée générale est que le futur sera comme le passé, et que notre domination de la nature ne saurait prendre fin. Dans ce cadre, l'écologisme se retrouve rapidement aux prises avec de nombreuses critiques.

La critique de la modernité que porte l'écologisme reçoit cependant des soutiens dans d'autres parties du monde, car l'universalisme occidental n'a pas été reçu comme le Messie dans l'ensemble des pays dans lesquels il est passé. Le progrès et la technologie font face partout à des courants critiques. En Inde, par exemple, Gandhi adoptait un discours très écologiste. Il soutenait que si l'Inde devait être indépendante, ce ne devait pas pour développer la même civilisation que les Anglais, car sans cela le gain serait minime. Partout dans le monde émergent, de nombreux discours critiques envers l'universalisme occidental, que certains qualifient d'impérialisme. Dès le contre-sommet de Stockholm en 1972, des alliances tiers-mondistes se nouent, comme l'évoque Claude-Marie Vadrot dans son ouvrage Déclaration des droits de la nature. Elles se jouent encore aujourd'hui avec le Buen Vivir.

Dans ce contexte général, quatre évolutions ou caractéristiques majeures me semblent devoir être mises en exergue, pour les 50 dernières années.

Tout d'abord, la version dominante de la science et de la technique a conservé son statut. La mondialisation a même accéléré son développement. La désindustrialisation de la France n'est ainsi qu'une illusion. Si le pays s'est repositionné dans la division internationale du travail, il reste massivement industriel. Seule l'implantation des usines a changé. Les technologies de l'information, quant à elles, confirment que nous vivons une troisième révolution industrielle, avec des gains de productivité associés. Nos modes de vie aussi ont continué à s'industrialiser : le meuble Louis-Philippe est devenu le meuble Ikea. L'industrialisation demeure ainsi massive.

En parallèle, le souci écologique a connu une montée progressive. On ne sou tiendrait plus comme William Nordhaus en 1973 que l'énergie n'est pas un problème, le nucléaire nous permettant d'avoir de l'énergie pour 100 millions d'années. Aujourd'hui, il y a des débats ouverts sur les questions liées au pétrole, au climat, à la ville dense, au vélo ou encore à l'agro-écologie. Les investissements dans les énergies renouvelables se chiffrent à 300 milliards de dollars par an. On peut ainsi penser que l'activisme écologiste a eu des retombées. Cependant, le combat est loin d'être gagné, car l'énergie et les ressources intéressent toujours beaucoup plus que le climat, lui-même mis

en avant au détriment de la biodiversité biologique. Et la définition des besoins reste très largement exogène, déterminé par l'offre plutôt que par la demande. De surcroît, de très fortes divergences s'expriment autour des différentes alternatives. La maison en paille et l'habitation BBC high-tech à très forte énergie grise traduisent ainsi des visions opposées et ne mobilisent pas les mêmes acteurs. De manière générale, la science et la technique veulent encore croire que ce qui a été vrai hier le sera encore demain.

Jacques Theys a évoqué l'absence de la dimension sociale. Dans l'ensemble des rapports que j'ai pu trouver et qui émanent du ministère, la question sociale n'est pas le point central. En pratique, on constate que les classes sociales sont d'autant plus industrialisées et prises dans le système industriel que leurs moyens sont peu élevés. Pour le dire autrement, les émissions de carbone par euro sont d'autant plus élevées que le revenu est faible. L'austérité incite à acheter les produits les moins chers, c'est-à-dire les plus industrialisés. Dans ce contexte, le discours de l'ADEME et du ministère sur le tri des déchets semble en décalage avec la réalité vécue. On est dans l'anecdote, par rapport aux enjeux, et le décalage, par rapport à l'état du monde dépeint chaque jour dans les médias, où la priorité des priorités est de relancer la croissance, la production et la consommation. Comment combler l'écart ? Le marxisme, qui était le langage pour dire la souffrance, jusqu'à une époque récente, a besoin d'être renouvelé. Les écologistes se trouvent

en tout cas dans une difficulté qu'il faut mesurer.

Je voudrais enfin souligner à quel point les apports de la science et de la technologie restent faibles, contrairement aux bulletins de victoire régulièrement délivrés par les services de communication. Penser l'écologisme, penser la transformation sociale qui serait nécessaire pour aller vers un monde plus juste, déterminer quels sont les savoirs et les techniques utiles, et où sont les recherches à mener, tout cela reste très insatisfaisant. Les recherches sont trop souvent compartimentées, ignorantes les unes des autres, déconnectées des besoins sociaux ou trop exclusivement orientées par l'État et les grandes entreprises. La rigueur est très largement confondue avec le conformisme épistémologique. L'enjeu appelle plutôt une certaine originalité, un certain anticonformisme, comme Jacques Theys a pu fréquemment le suggérer. ★

Stockholm 1972, Indira Gandhi souligne la relation étroite entre la pauvreté massive et l'environnement appelant à une prise de conscience de la part des pays industrialisés. ©UN Photo/Yutaka Nagata



L'opinion publique a-t-elle changé ? L'évolution de la sensibilisation à l'environnement et des pratiques chez les Français

Michelle DOBRÉ, Professeur de sociologie à l'Université de Caen Basse-Normandie,
chercheuse au Centre Maurice Halbwachs

Je remercie les organisateurs, Jacques et Thierry, de m'avoir invitée à prendre la parole devant cette assemblée, au sein de laquelle je vois réunies des personnes avec lesquelles j'avais commencé à travailler sur les questions d'environnement dans les années 1990.

Au début des années 1990, à la création de l'Institut français de l'environnement (IFEN), la question de la demande sociale et de la connaissance de la société, qui n'avait été jusqu'alors que ponctuellement traitée, m'avait été confiée. Je traitai cette question en mettant en place l'Observatoire des pratiques et représentations sociales de l'environnement.

Lorsque j'eus à commencer ce travail, j'avais devant moi un véritable champ de bataille. J'avais hérité des cartons des

premières enquêtes de Serge Antoine, conduites depuis la fin des années 1960. Je me souviens avec émotion de l'enquête de Baillon sur la forêt périurbaine. Ces documents étaient dactylographiés, sur d'anciennes machines à écrire. Cela me permet d'évoquer le changement, qui est aussi un changement d'outils.

Je me suis donc plongée 30 ans en arrière pour établir un diagnostic sur les éléments existants, les lacunes et les nouvelles enquêtes à lancer, ainsi que pour réfléchir à la création d'indicateurs sociaux. J'ai quitté l'IFEN il y a une quinzaine d'années. L'institut lui-même nous a quittés, entre temps.

Aujourd'hui, que peut-on dire de l'opinion et des pratiques à l'égard de l'environnement et de l'écologie ?

Quelles évolutions peut-on constater depuis 50 ans ?

Tout d'abord, la définition courante du terme « opinion » (ou doxa) englobe ce que la plupart des gens pensent, mais également un certain nombre d'incidences sur le plan pratique qui sont liées à des comportements. La question de l'évolution de l'opinion sur l'écologie recouvre ainsi plusieurs interrogations : les sensibilités ont-elles atteint un point culminant sur la question de l'écologie ? Est-ce une question des mentalités, au sens des historiens, ou des opinions, liées à des comportements sociaux, au sens de la doxa ?

En réalité, les opinions et les pratiques sont beaucoup moins liés qu'il n'y paraît. Je traiterai donc ces deux sphères séparément. De fait, le lien qui conduit

de la conviction à l'opinion n'est pas évident. Il l'est encore moins quand on passe de l'opinion à l'action.

Une des enquêtes proposées par l'Observatoire des pratiques et représentations sociales de l'environnement portait sur le tri des piles. Cette étude fut menée, travaillée et analysée finement avec l'INSEE en 1998. Cette pratique était alors l'une des plus significatives, parce qu'elle était peu répandue.

En effet, elle ne concernait que 24 % des ménages. Malheureusement, il est aujourd'hui impossible de comparer les résultats de cette enquête avec ceux de l'enquête menée en 2005, les questions ayant été modifiées. Il s'agit là d'un problème récurrent. Tant sur les pratiques que sur les opinions, les comparaisons se révèlent souvent difficiles parce que les questions ne sont pas reprises à l'identique d'une enquête à l'autre. Néanmoins, il est possible de constater

qu'en 2005, 73 % des ménages triaient les piles. Aujourd'hui, ce chiffre atteint 84 % dans les études réalisées pour le compte de l'ADEME.

De la même manière, l'achat de produits « bio » était marginal dans les années 1990. 30 % des ménages, voire moins, achetaient ainsi au moins une fois des produits « bio » pendant l'année. Selon les chiffres du CREDOC, en 2010, ce chiffre atteignait 63 %.

Récupération des piles dans un hypermarché de Seine-et-Marne, 2005 © Laurent Mignaux/Terra



En 2014, selon les actions recensées par Eurobaromètre, les Français étaient « sur-déclaratifs » par rapport à la moyenne européenne vis-à-vis des pratiques en matière d'économies d'énergie, d'économies d'eau, d'utilisation des transports en commun, etc. Les Français se montraient ainsi autant « sur-déclaratifs » que les Italiens l'étaient dans les années 1990. Les Italiens sont ensuite devenus plus réalistes dans leurs déclarations faites au cours des années 2000. Les Français, eux, demeurent « sur-déclaratifs », sauf lorsqu'il s'agit de se projeter dans les années 2050, vis-à-vis desquelles ils se déclarent moins optimistes quant au développement d'énergies renouvelables ou alternatives notamment. À cet endroit, l'écart demeure particulièrement important

par rapport aux pays du nord. Une sorte de bonne conscience pousserait ainsi à la « sur-déclaration », sans lien avec la banalisation d'un certain nombre de pratiques telles que le tri des piles, les achats « bio », les pratiques de partage, les consommations responsables et écologiques, les associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), le vélo urbain, etc.

La surface d'expérimentation des pratiques, auparavant marginale, s'est également élargie. Le fait que le « verdissement » – c'est-à-dire le caractère écologique des produits, qu'il soit réel ou illusoire – soit devenu un argument de vente a produit un double effet. Il a permis de vendre des produits, mais également de vendre le verdissement en tant

que tel et de susciter un intérêt, sinon une inquiétude, pour l'écologie.

Pour autant, si la surface d'expérimentation des pratiques s'est élargie et si certaines pratiques plus attentives à l'environnement se sont répandues, sommes-nous devenus tous verts ? J'hésiterai pour ma part à tirer cette conclusion.

En réalité, en parallèle du développement de pratiques traduisant une aspiration à une vie écologiquement plus correcte, les contradictions, les tensions et les impossibilités à changer de style de vie se sont accentuées. Aujourd'hui, les modes de vie demeurent proches de ceux instaurés après la Seconde Guerre mondiale, avec l'émergence d'une société de consommation.

L'évolution de l'opinion

Beaucoup de questions ne sont pas reprises à l'identique au fil des études, ce qui limite la comparabilité des résultats. Néanmoins, des dispositifs de long terme ont été mis en place, par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) notamment. D'autres ont été repris institutionnellement par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). On dispose ainsi d'une riche panoplie d'enquêtes, réalisées par le CREDOC, la Société française d'enquêtes par sondages (SOFRES), Adcity, Opinion Way, la société Ipsos, etc. L'évolution des thèmes abordés dans ces enquêtes est le reflet de celui des préoccupations

Cabine de tri des corps creux (déchets ménagers constituée des verres, plastiques, briques alimentaires, acier, aluminium) © Arnaud Bouissou/Terra



des politiques. La question finale que je poserai est donc : à quoi nous servent les enquêtes d'opinion ? Pourquoi nous y intéressons-nous et où en est-on aujourd'hui ?

Les deux exemples suivants prouvent que, malheureusement, les questions les plus discutables ou les plus difficiles à appréhender sont celles qui perdurent.

J'évoquerai tout d'abord la question de la préoccupation pour l'environnement. Suivant les enquêtes, on observe que 80 à 90 % des personnes interrogées se déclarent préoccupées par l'environnement. Ces résultats n'évoluent quasiment pas au cours du temps. Et ce relatif consensus autour de l'environnement est souvent utilisé, de façon rhétorique, pour affirmer que les enquêtes ne sont pas sérieuses, parce que les personnes interrogées ne sauraient répondre.

Une deuxième question piège porte sur la hiérarchisation des préoccupations, entre la crise économique, le chômage, les problèmes sociaux et l'environnement notamment. Cette question, que de nombreuses études reprennent depuis très longtemps (le baromètre de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), l'Eurobaromètre, les enquêtes du CREDOC, etc), place les personnes interrogées face à un dilemme du type « la bourse ou la vie ». Préférez-vous protéger l'environnement ou bien perdre votre emploi ? Une telle hiérarchisation ne saurait ainsi être formulée. La permanence de cette question est liée au besoin de légitimation de la politique de l'environnement face aux

autres politiques et notamment face aux politiques économiques. Cependant, dans le discours articulé autour de ces chiffres, sont ensuite réalisés des enchaînements discutables. Par exemple, les données des sondages ne devraient pas permettre de dire que, puisque les gens s'inquiètent vis-à-vis du chômage, ils s'inquiètent moins pour l'environnement.

Dans la hiérarchie des préoccupations environnementales, on constate que l'eau, l'air, les déchets et la forêt focalisent depuis très longtemps les inquiétudes. Le risque nucléaire, quant à lui, n'est pas intégré en tant que tel par l'IRSN, mais il l'est par le CREDOC. Le réchauffement climatique est apparu dans les enquêtes en 2006, pour en devenir l'une des principales thématiques. Sont également apparus récemment dans les enquêtes des thèmes tels que le développement durable, les énergies renouvelables, l'économie circulaire et la biodiversité. En revanche, les ressources rares et les terres rares en sont toujours exclues.

La consommation et les pratiques collaboratives suscitent par ailleurs l'intérêt. Les impacts de la consommation sur l'environnement semblent ainsi faire l'objet d'une prise de conscience institutionnelle. Du reste, la focalisation sur ces nouvelles problématiques conduit à réduire l'attention portée aux questions liées à la production.

En conclusion, j'insisterai sur le fait que les agendas politiques évoluent et qu'avec eux évoluent aussi la teneur et l'usage des enquêtes. L'opinion

permet ainsi de légitimer certaines préoccupations ou notions. On parle ainsi « d'acceptabilité ». Dans une perspective historique, la mesure de l'opinion sert aussi à créer un pont entre le milieu scientifique interdisciplinaire et la société, en suscitant l'intérêt de cette dernière pour les problématiques environnementales.

Aujourd'hui, après une phase de légitimation, les politiques de l'environnement semblent avoir atteint une maturité. Elles pourraient donc se permettre d'affiner leur connaissance des conditions d'action, en s'appuyant sur les outils et recommandations de la recherche en sciences humaines et sociales. Cependant, le crédit accordé à ces recommandations demeure réduit. En outre, la définition des indicateurs sociaux reste un chantier perpétuel. ★

L'économie a-t-elle servi la cause de l'environnement ?

Martin O'CONNOR, professeur en sciences économiques, Université de Versailles Saint-Quentin-en Yvelines,
directeur du Centre international en économie écologique

Il y a 50 ans, alors que j'étais enfant, je découvrais dans un livre de géographie qu'il était possible que les avions entrant dans la stratosphère créent, par leurs émissions, des dégradations dans la couche d'ozone. Telle était mon initiation aux enjeux de l'environnement. Dans le contexte des Trente Glorieuses, nous étions dans une situation de plein emploi, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

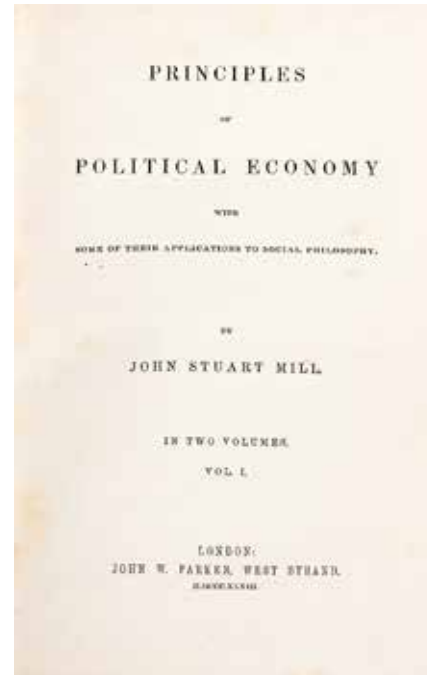
Savoir si l'économie a servi la cause de l'environnement suppose de considérer que l'environnement est une cause. Selon moi, cette cause est celle de l'humanité, en lien avec la richesse et la diversité de notre vie.

Mon premier contact avec Jacques Theys s'était réalisé autour d'une réflexion, au cours des années 1990, sur la comptabilité verte, c'est-à-dire sur le développement des systèmes de documentation statistique, des visions

systemiques et des mesures associées à l'environnement, avec des interrogations sur les possibilités d'agrégation et de monétisation de celles-ci.

L'économie est souvent confondue avec le marché ou avec l'évaluation monétaire. Pour ma part, je poserai la question suivante : en quoi la tentative d'élargir l'espace de l'analyse économique, avec ses présupposés idéologiques et méthodologiques lourds, a-t-elle servi le défi d'une ouverture d'esprit, en vue de développer une capacité morale à vivre dans la richesse de notre planète avec une certaine dignité ? À cet égard, en tant qu'économiste, je constate que le bilan est négatif, voire catastrophique.

Aujourd'hui, je souhaiterais néanmoins reposer cette question en adoptant une nouvelle perspective. En prenant un recul de 150 ans, revenons aux origines de l'économie politique.





Portrait de John Stuart Mill (1806-1873) par George Frederic Watts. Source National Portrait Gallery

John Stuart Mill, un économiste réputé, défenseur du libre marché, écrivait dans son ouvrage *Principes d'économie politique* : "It may be imagined, perhaps, that the law has only to declare and protect the right of every one to what he has himself produced, or acquired by the voluntary consent, fairly obtained, of those who produced it. But is there nothing recognized as property except what has been produced? Is there not the earth itself, its forests and waters, and all the other natural riches, above and below the surface? These are the

inheritance of the human race, and there must be regulations for the common enjoyment of it. What rights, and under what conditions, a person shall be allowed to exercise over any portion of this common inheritance cannot be left undecided. No function of government is less optional than the regulation of these things, or more completely involved in the idea of a civilized society."

En substance, si une société ne s'inquiète pas de la mise en place d'un mode de gouvernance pour coexister avec les générations futures et avec les richesses du vivant, elle n'est pas civilisée.

Dans *Dialectique de la nature*, publié en 1883, Friedrich Engels affirme : « Ne nous flattons pas trop de nos victoires sur la nature, elle se venge sur nous de chacune d'elle. Chaque victoire a certes, en premier lieu, les conséquences que nous avons escomptées. Mais, en second et troisième lieux, elle a des effets tout différents, imprévus, qui ne détruisent que trop souvent ces premières conséquences. »

Je pourrais trouver d'autres preuves, dans les archives du XIX^e siècle, que nous n'avions besoin d'attendre ni les crises pétrolières ni la conférence des Nations Unies sur l'habitat en 1972 ni le premier rapport du Club de Rome pour avoir conscience des limites de la croissance. La crise pétrolière nous a fait confondre une première limite possible à la croissance, en lien avec l'épuisement des ressources naturelles, avec une limite plus fondamentale : la dégradation de l'habitat. De fait, des sous-effets et des sous-produits au niveau planétaire dégradent notre habitat collectif. Les références sont ainsi nombreuses sur les questions liées aux pollutions, aux déchets, etc.

Jean-Claude Juncker parle aujourd'hui d'une vision intégrée de l'économie circulaire. Néanmoins, l'économie circulaire évoquée dans les années 1970, par René Passet dans *L'économie et le vivant* notamment, impliquait de réinsérer l'activité économique dans les grands groupes de la biosphère. Cette vision prenait également en compte la dimension sociale.

On peut dès lors s'interroger sur la possible contribution de l'analyse économique à la résurgence de telles approches.

Kenneth Arrow, un célèbre économiste, a reçu le Prix Nobel pour avoir démontré, grâce à un modèle mathématique, que, pour toute question de choix dans la vie collective, le domaine scientifique doit trancher sur les engagements à prendre par rapport aux finalités de la société.

Lorsque vous choisissez une modalité de transport, il s'agit d'un choix individuel. Cependant, les choix sociaux engagent tous les individus. Pendant les années 1960, de nombreux économistes du développement, dits institutionnalistes, soutenaient que les problèmes de développement économique relevaient principalement de choix collectifs, caractérisés par des dilemmes, des options contrastées et des critères pluriels. Or, selon le théorème d'impossibilité d'Arrow, si un critère est privilégié, l'intégrité d'un autre élément n'est pas respectée, avec des enjeux moraux associés.

La science économique a ainsi fourni un résultat d'une très grande importance. Il n'existe pas d'algorithme de choix et les techniciens du choix sont, au pire, des fascistes et, au mieux, des dangers publics.

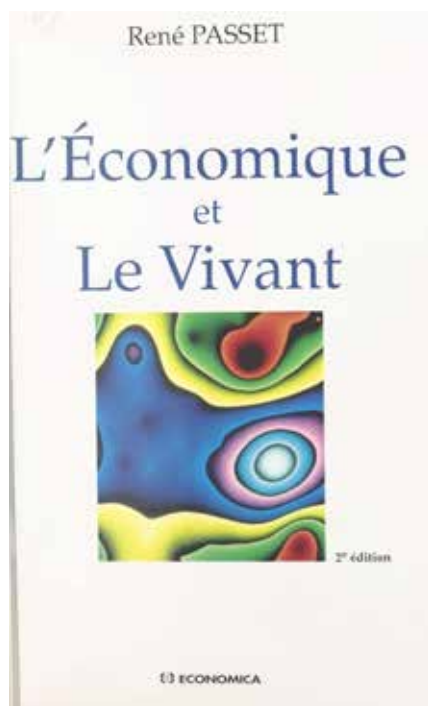
Les économistes conservent néanmoins la possibilité de contribuer à la formulation des dilemmes impossibles, face aux incertitudes et aux irréversibilités,

sans nécessairement prétendre à leur résolution. Les économistes peuvent ainsi fournir des moyens et contribuer à créer les conditions permettant de naviguer collectivement. Ceci correspond à une vision pragmatique du développement durable.

Dans son Essai philosophique sur les probabilités, Pierre-Simon Laplace écrivait : « Nous devons donc envisager l'état présent de l'univers comme l'effet de son état antérieur et comme la cause de celui qui va suivre. Une intelligence qui, pour un instant donné, connaîtrait toutes les forces dont la nature est animée et la situation respective des êtres qui la composent, si d'ailleurs elle était assez vaste pour soumettre ces données

à l'analyse, embrasserait dans la même formule les mouvements des plus grands corps de l'univers et ceux du plus léger atome ; rien ne serait incertain pour elle, et l'avenir, comme le passé, serait présent à ses yeux. ».

L'idéal du déterminisme estime ainsi que, sur la base de connaissances, il est possible de prédire, en éliminant les problèmes de choix. Cette conception est évidemment fausse, et Pierre-Simon Laplace en était conscient. Il pressentait que cette logique ne pouvait être appliquée que pour comprendre et expliquer le mouvement des planètes ou déterminer la trajectoire exacte d'un missile. Mais il ajoutait que : « Tous ses efforts dans la recherche de la vérité tendent à le rapprocher (l'esprit humain) sans cesse de l'intelligence que nous venons de concevoir, mais dont il restera toujours infiniment éloigné. » Cette intelligence devrait nous permettre de naviguer dans les incertitudes et de trouver la dignité et le respect des générations futures, des autres formes du vivant et des autres formes d'humanité. ★



Développement, promesses non tenues, et influences réelles de l'écologie et de l'approche systémique : quel bilan après cinq décennies ?

Luc ABBADIE, Professeur d'écologie à l'Université Pierre et Marie Curie, directeur de l'Institut d'Ecologie et des Sciences de l'Environnement de Paris.

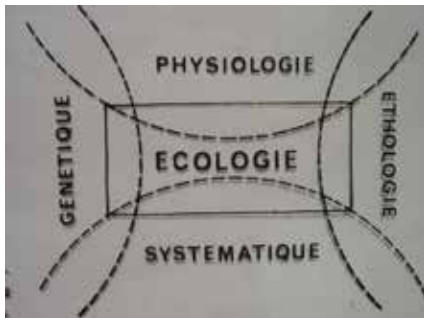
L'écologie est considérée en tant que domaine scientifique depuis peu de temps en France. L'écologie comme science a émergé à la charnière des années 50 et 60. Ce phénomène s'était amorcé 50 ans plus tôt dans les pays anglo-saxons.

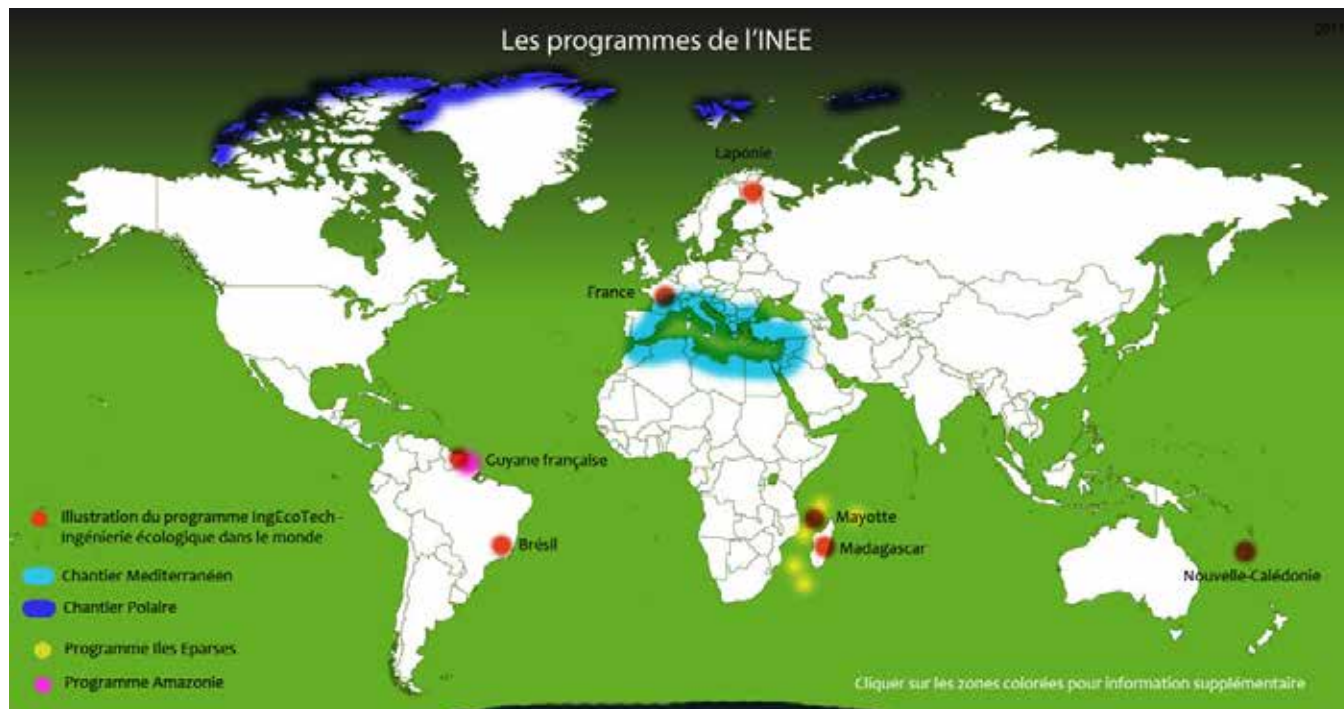
L'intégration de l'écologie scientifique

L'écologie scientifique s'est heurtée à un problème d'insertion dans le

système scientifique déjà en place. Pour faire le bilan de cette insertion, il est possible d'adopter une approche quantitative. L'Institut Écologie et Environnement (INEE) recense aujourd'hui un effectif de 3 000 à 3 500 individus engagés dans la recherche autour de ces questions en France. Les forces disponibles dans le pays ont ainsi fortement progressé depuis le début des années 60. Du reste, l'émergence d'un Institut Écologie et Environnement au sein du CNRS, concentrant les forces en écologie, a nécessité une longue bataille. Jusqu'à la création de l'INEE, l'écologie en tant que science était rattachée aux sciences de l'univers ou au domaine de la biologie. La création de l'INEE a ensuite constitué un tournant en mettant en avant un ensemble de recherches diversifié structuré autour de l'écologie scientifique.

En termes d'enseignement, les premiers enseignements formalisés autour de l'écologie sont apparus au tournant des années 50 et 60. Aujourd'hui, dans la plupart des grandes universités et grandes écoles, des enseignements en écologie sont dispensés. Au niveau master, ces enseignements sont riches et font l'objet de beaucoup de demandes de la part des étudiants. En revanche, au niveau licence, l'écologie reste très souvent marginale et optionnelle, y compris dans les formations ayant trait à la biologie. De fait, le savoir écologique de base, que l'on pourrait estimer nécessaire à tout citoyen du 21^e siècle, n'est pas encore complètement acquis. Malheureusement, il est encore possible aujourd'hui de suivre une formation de biologiste moderne sans jamais entendre parler de l'évolution des écosystèmes. La bataille n'est donc pas totalement gagnée.





Source INEE

La structuration de l'écologie scientifique

L'écologie est une science en cours de structuration avec une importance quantitative croissante. L'écologie se transforme en champ scientifique, à l'instar de la biologie, avec une organisation en différents secteurs, par centres d'intérêt et par niveaux d'intégration. En réalité, plusieurs écologies émergent, avec des focalisations sur les populations, les assemblages d'espèces (c'est-à-dire la biodiversité), les écosystèmes ou les grandes dynamiques planétaires du vivant. On observe ainsi une certaine fractura-

tion du domaine de la recherche en écologie.

Cela étant, cette structuration par niveau d'intégration permet une évolution intéressante, autour des différentes catégories de processus à l'œuvre dans les systèmes écologiques. Jusque récemment, les laboratoires de recherche s'organisaient autour d'une écologie fonctionnelle, attachée au temps courts, et d'une écologie évolutive. Ces différentes approches sont aujourd'hui en convergence. Sur chacun des niveaux d'intégration, différentes échelles de temps sont associées. Cette convergence est

particulièrement intéressante pour la mise en place d'actions à partir des résultats de l'écologie, puisque les phénomènes d'incertitude sont très liés à la pondération entre les processus à court terme et à long terme.

La technicité de l'écologie scientifique

L'écologie est une science extrêmement technique. Il ne s'agit pas uniquement d'une science naturaliste ou d'observation. La diversité des objets et des questionnements abordés par l'écologie scientifique nécessitent, de fait, le recours à une multitude de technolo-

gies et de concepts, créés à l'origine en dehors de son champ d'action.

Ces dernières années, le recours à l'expérimentation a constitué une évolution majeure dans le champ de l'écologie scientifique. Certains donnent une définition de la science réduite à la pratique expérimentale. En écologie, l'outil expérimental s'avère nécessaire pour déconstruire et reconstruire la complexité. Cet outil n'est cependant pas préexistant et doit donc être inventé pour pouvoir tester des hypothèses sur des systèmes complexes d'interactions entre des composantes chimiques, physiques et biologiques.

À cet égard, l'écologie en tant que science ne semble pas toujours perçue comme il le faudrait, y compris par le milieu scientifique. Pour parvenir à créer des outils d'expérimentation sur des écosystèmes, vingt ans auront été nécessaires. En écologie scientifique, comme dans les autres champs scientifiques, les expériences sont indispensables. Néanmoins, il aura fallu vingt ans pour mobiliser les ressources et les fonds nécessaires à la mise en place de deux outils aujourd'hui fonctionnels, à Montpellier et près de Fontainebleau. Ceci pose la question de l'insertion véritable de l'écologie dans le système scientifique.

La conceptualisation de l'écologie scientifique

L'écologie scientifique a fait d'énormes progrès en termes de conceptualisation, tant au niveau français qu'interna-

tional. Cette discipline est aujourd'hui structurée autour de grandes théories. Du reste, l'écologie a toujours été une science très conceptualisée, puisqu'appliquée à analyser des systèmes complexes. En admettant que le monde était complexe, cette science a directement plongé dans l'analyse de la complexité. Lorsqu'un seul gramme de sol contient des milliers d'espèces bactériennes en interaction, un cadre conceptuel fort devient indispensable à l'analyse.

Aujourd'hui, grâce à la modélisation, des théories générales se construisent, qui permettent d'imaginer ce qui peut arriver face à une situation donnée, dans telles ou telles circonstances. Une vision du futur des systèmes écologiques se développe ainsi. Le défi majeur de l'écologie étant la prédiction, la capacité à construire des scénarios d'évolution des systèmes revêt une importance fondamentale, avec un réel intérêt pour la prise de décisions politiques. L'écologie scientifique commence ainsi à pouvoir définir ou borner l'incertitude, en proposant des outils pour composer avec cette incertitude.

Le caractère opérationnel de l'écologie scientifique

Avec le développement des capacités de modélisation et du fait de ses objets d'étude (la biodiversité, l'agro-écologie, etc.), l'écologie scientifique est passée brutalement, depuis une dizaine d'années, d'un statut de science pour comprendre à celui d'une science opérationnelle.

Ce nouveau positionnement prouve la maturité de l'écologie scientifique, si bien que les chercheurs en écologie se retrouvent assaillis par des questionnements extrêmement précis, sur les réactions des écosystèmes au changement climatique, sur l'impact des écosystèmes eux-mêmes sur le changement climatique, etc. L'utilité sociale de la science écologique apparaît ainsi clairement.

Dans ce contexte, le défi intellectuel et organisationnel pour l'avenir sera précisément celui de la prise en considération par les scientifiques de la dimension sociale de l'écologie et des questions environnementales.

La science participative constitue une première réponse à cet enjeu, s'agissant à la fois de mobiliser une puissance d'analyse des grandes tendances et d'impliquer les citoyens dans la démarche scientifique. Cette logique participative pourrait permettre à tous de mieux comprendre la nature fondamentalement complexe et incertaine des systèmes et ainsi d'amorcer une nouvelle étape des relations homme-nature. ★

Débat avec la salle

Rémi BARRÉ

Je propose d'ouvrir le débat avec les participants à cette première table ronde.

Annie CHARLEZ, *anciennement chef du service juridique de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage*

Je regrette qu'aucun juriste n'ait été convié à cette table ronde. Le droit a également sa place en matière d'écologie et d'environnement, comme en témoigne, par exemple, le principe du préjudice écologique adopté récemment par la Cour de cassation.

Rémi BARRÉ

Ce colloque n'a pas vocation à proposer un panorama exhaustif mais à dégager des perspectives dans lesquelles le droit aura toute sa place.

Un intervenant

Du reste, Lucien Chabason, invité de la seconde table ronde de cette journée, est, entre autres choses, juriste.

Marie-Anne SALOMON, *France Nature Environnement*

Je souhaiterais tout d'abord remercier l'ensemble des intervenants, pour leurs présentations extrêmement intéressantes et stimulantes.

J'aurais ensuite une question plus spécifique pour Martin O'Connor. Nous assis-

tons aujourd'hui, en France et dans le monde, à une monétarisation tous azimuts de l'environnement et des effets externes. En tant qu'association, France Nature Environnement est associée à de nombreux travaux sur le sujet. Dans ce cadre, nous tentons, avec nos mots, de reformuler le théorème de l'impossibilité. Et nous avons beaucoup de difficultés à nous faire entendre. La plupart du temps, il nous est reproché de desservir la cause environnementale en refusant de monétariser le vivant, la biodiversité ou les vies humaines. Que répondre à de tels arguments ?

Martin O'CONNOR

J'invite souvent mes étudiants à réfléchir à la problématique suivante : la soutenabilité de quoi, pour qui et pourquoi ? Quelles sont les finalités et les valeurs associées ? Mon désir est-il de vivre avec la biodiversité ou de transformer la forêt amazonienne en hamburgers ?

L'économie est censée répondre à la question des moyens à engager et de leur justification par rapport à des finalités. L'économiste n'a pas le monopole de ces finalités. Il se doit de prendre en considération leur hétérogénéité. Serge Latouche estime ainsi que le défi de chercher des espaces de coexistence les uns avec les autres doit prévaloir sur le défi impossible des barbarismes réciproques, de la méconnaissance et des incompréhensions. Ce positionnement éthique et existentiel appelle les domaines scientifiques (l'écologie, le droit, l'économie, etc.) à développer une capacité à représenter les défis et les motivations associées.

L'idée de mesure demeure une obsession pour les scientifiques. Or la mesure ne permet pas l'action mais elle ne fait que confirmer, avec une certaine tristesse, la destruction entamée des richesses de la planète. En se noyant dans les données, il est impossible de modifier la capacité morale d'action collective. La question est donc de savoir comment inviter les économistes à devenir les soutiens du courage collectif. De fait, j'aimerais avoir réponse à cette question.

Thierry SALENTIN

Une question pour Monsieur Abbadie. Il fut une époque où, au ministère chargé de la protection de la nature, les recrutements étaient majoritairement issus de l'École nationale du génie rural, des eaux et des forêts (ENGREF). Qu'en est-il aujourd'hui ? Les docteurs en écologie sont-ils désormais recrutés prioritairement ?

Luc ABBADIE

De fait, la hiérarchie des systèmes de formation en France se reflète dans les modalités d'embauche. Cela étant, les systèmes de formation universitaires sur l'écologie ont souvent un double objectif théorique et opérationnel. Tel est le cas notamment dans des domaines tels que la restauration et la conservation ou l'ingénierie écologique. Ces filières de formation fonctionnent et débouchent sur des emplois dans les ministères et dans les entreprises. Ces métiers sont en cours de structuration. Néanmoins, les compétences ainsi développées sont reconnues et génèrent des perspectives d'emploi.

Table ronde : un demi-siècle d'évolution des politiques de l'environnement et de développement durable

Animée par **Thierry LAVOUX**, *membre permanent du Conseil général de l'environnement et du développement durable*

Cette seconde table ronde vise à porter un regard sur l'évolution dynamique des politiques de l'environnement.

Il s'agira notamment d'interroger l'articulation entre une vision technique de la gestion de l'environnement et une approche

par la gestion en biens communs. Un focus sera opéré sur les politiques urbaines ayant émergé durant ces 50 dernières années. Comment ces politiques locales intègrent-elles les échelles nationales, européennes et internationales ? Quelle est l'évolution du slogan « Penser global,

agir local » ? Nous aborderons également la question de la place prise par le changement climatique parmi les thématiques environnementales. Nous examinerons aussi l'évolution du ministère de l'Environnement, une petite administration devenue grande au fil du temps.



Photo de la seconde table ronde. De gauche à droite : Cyria Emelianoff, Lucien Chabason, Edwin Zaccai et Bernard Barraqué
© Bernard Suard MEDDE-METL

Un demi-siècle de politique de l'environnement, au prisme des partis politiques et des médias

Guillaume SAINTENY, Enseignant à l'Institut d'études politiques de Paris et à l'École Polytechnique

Je suis très heureux d'être ici pour saluer les travaux de Jacques Theys, qui a été une source d'inspiration pour chacune des personnes présentes à ce colloque. Pour traiter mon sujet, j'ai fait le choix d'aborder successivement la question des partis et celle des médias.

L'évolution des partis politiques sur la question de l'écologie

L'élément le plus frappant, lorsque l'on s'intéresse à l'évolution des partis politiques sur le sujet, est leur caractère « suiviste ». De manière générale, les tâches importantes des partis politiques consistent à investir des candidats, nommer des responsables par thématiques et élaborer des programmes. Or, autour de ces trois fonctions, sur le sujet de l'environnement et du développement durable, les partis politiques français ne semblent guère performants.

On constate tout d'abord une absence de renouvellement des élites politiques et partisanes qui aurait permis une plus grande perméabilité. Des études sociolo-

giques démontrent que les profils au sein des formations politiques évoluent de formations juridico-économiques vers des formations d'école de commerce. Les profils issus de formations en sciences de la nature demeurent en revanche absents au sein du personnel politique.

Pour la nomination de responsables thématiques, le Parti socialiste avait été pionnier, avec la nomination d'un délégué national en 1975 puis d'un secrétaire national « environnement et cadre de vie » en 1979. Le Parti communiste avait suivi, avec la nomination d'un membre du comité central en 1976 puis d'un membre du bureau national en 1977. Les Républicains Indépendants nommaient en 1976 un délégué national. Néanmoins, le poste fut par la suite discontinu. Au centre, le CDS créait un poste de secrétaire national en 1977. À droite, le RPR, quant à lui, désignait un conseiller national en 1977.

La chronologie de ces nominations révèle que celles-ci étaient postérieures d'au moins quatre ans, voire de six ans, à la création du ministère français

de la protection de la nature et de l'environnement. Les partis politiques n'ont donc pas été une force motrice qui aurait pu exercer une pression sur le gouvernement. C'est au contraire l'Exécutif qui avait pris la décision, sans demande des partis politiques, de créer, dès janvier 1971, un ministère dédié à l'environnement. Il s'ensuivit plus de quatre ans de réflexion ou d'indécision des partis politiques avant qu'ils ne décident que le sujet méritait la nomination d'un responsable thématique.

Par ailleurs, les responsables des questions environnementales au sein des partis n'exercent pas un très grand rôle. Encore aujourd'hui, 90% d'entre nous ne pourrions probablement pas citer les actuels secrétaires nationaux à l'environnement du PS, de l'UMP, de l'UDI ou du Modem. Du reste, ce phénomène n'est pas propre à la thématique. Le fonctionnement des partis politiques français focalise l'attention sur des porte-paroles qui s'expriment sur tous les sujets. En France, les responsables thématiques ne jouent pas un rôle de contre-gouvernement, contrai-

rement au cas du système britannique où on observe un véritable dialogue entre le gouvernement et l'opposition sur des sujets techniques. En France, la logique est davantage celle d'une opposition qui cherche à contrer globalement la majorité.

La prise en compte de l'environnement dans l'élaboration des programmes politiques, était inexistante jusque dans les années 1972-1973 et balbutiante de 1973 à 1976. Par la suite, dans les travaux que j'ai publiés, j'ai pu observer une corrélation forte (qui certes ne signifie pas, en elle-même, causalité) entre l'élaboration de programmes sur la question environnementale et le score des écologistes réalisé aux élections ou anticipé dans les sondages.

Lors de la campagne pour les élections municipales de 1977, qui marquait une des premières grandes percées pour les écologistes, le Quotidien de Paris de façon ironique avait titré : « d'Ornano, des arbres, Fiszbin, des arbres, Sarre, des arbres : Paris menacé par la forêt. » En effet, la défense des arbres était la nouveauté de la campagne électorale, portée par chacun des candidats.

De manière générale, le reproche qui peut être fait aux propositions ayant trait à l'environnement dans les programmes des partis politiques est d'être souvent superficielles, contradictoires et plaquées sur d'autres thématiques. L'environnement n'est ainsi pas intégré dans les politiques sectorielles. Par ailleurs, ces politiques sont souvent opportunistes. Le principe du pacte porté par Nicolas Hulot avait en réalité déjà été mis en œuvre en 1972-1973

lorsque le Comité de la charte de la nature, qui regroupait 17 associations, avait interrogé les candidats sur les mesures qu'il proposait au moment des élections législatives. Les partis se prononcent sur le sujet sous pression de la société civile, plus que d'eux-mêmes.

Certains partis cherchaient à lier le sujet aux clivages politiques préexistants. Au moment de son apparition, cette nouvelle thématique n'était pas clairement positionnée à droite ou à gauche. Il était donc important pour chacun des acteurs d'expliquer que ce thème appartenait à leur orientation politique.

Par exemple, le Programme Commun de 1972 affirmait que la pollution de l'eau et de l'air, les dégradations de la nature et des villes, les embouteillages et le bruit n'étaient pas des fatalités liées au progrès technique et au développement industriel ou à l'urbanisation mais qu'elles relevaient de la responsabilité du système capitaliste. En 1973, dans une autre publication, le Parti communiste allait jusqu'à affirmer que ces problèmes n'existaient pas ou peu dans les pays socialistes. Le Parti ajoutait, dans une autre publication que : « C'est précisément le capital qui prône la croissance zéro ou modérée, nocive pour le peuple. C'est Richard Nixon qui, le 1^{er} janvier 1970, a lancé solennellement le thème du freinage écologique. La CIA elle-même s'est mise de la partie. » Le Parti socialiste, quant à lui, par la voix de Laurent Fabius, rappelait que : « C'est le gouvernement de Léon Blum, ne l'oublions pas, qui a institué les congés payés et permis aux travailleurs des villes de rencontrer la nature. »

À l'autre extrémité du spectre politique, au Front national, Jacques Bompard, disait ceci : « Il faut savoir que la défense de la nature est une action de droite. L'écologie est l'obéissance aux lois de la vie. La définition de l'écologie et celle de la droite se regroupent totalement. C'est la défense de ce que l'on a acquis, aussi bien en ce qui concerne le territoire que la culture. On pourrait donner une définition doctrinale du Front national en partant simplement de l'écologie. Celle-ci invoque et implique la défense et l'illustration de la terre de France. Elle est à la base du nationalisme et le nourrit. »

Le thème progressant dans l'opinion et les sondages, et devant les résultats électoraux des écologistes, chaque parti expliquait être le mieux à même de traiter ces sujets et/ou s'y être intéressé très tôt.

Le Parti communiste déclarait : « Décidément, il est bien vrai que les communistes sont seuls à défendre réellement et totalement l'environnement. ». Par ailleurs, Alice Pelleport un soir d'élections rappelait : « J'ai été ingénieur météorologiste au début de ma carrière, donc ce sont des problèmes qui m'intéressent. Le PCF a été le seul à s'y intéresser depuis longtemps. Je me réjouis que Gorbatchev mette l'environnement au premier plan de ses préoccupations, après le désarmement ».

François Mitterrand expliquait en 1977 : « Les socialistes sont mieux préparés que quiconque pour lutter contre les effets de la société industrielle ». Il s'agissait,

avant la rupture de l'Union de la gauche, d'un changement de positionnement par rapport au programme commun, qui estimait que la société industrielle en elle-même n'était pas responsable des problèmes environnementaux. La rupture de l'union de la gauche faisait encore évoluer le parti socialiste sur ce sujet.

Pour l'UDR : « les candidats verts sont un phénomène assez récent alors que l'UDR, avec un ministère de l'Environnement puis de la qualité de la vie, se préoccupe depuis longtemps de l'écologie. »

Pour les Républicains Indépendants : « la nébuleuse giscardienne recrute chez les notables en réaction contre la croissance économique sans fin, chez

les braves gens qui en ont assez de la pollution et des nuisances. C'est bien la preuve que l'environnement est au centre de nos préoccupations. »

L'évolution des médias dans le traitement de l'écologie

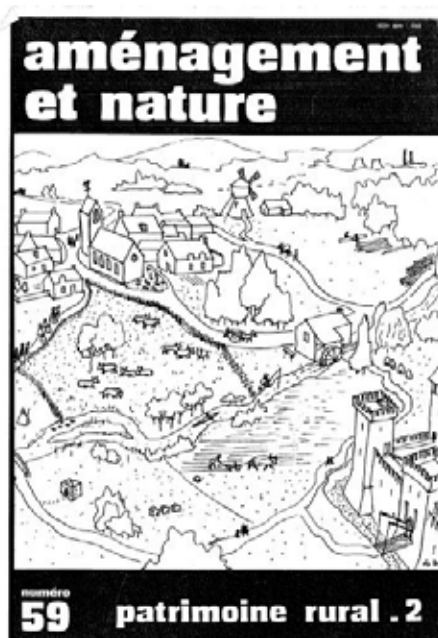
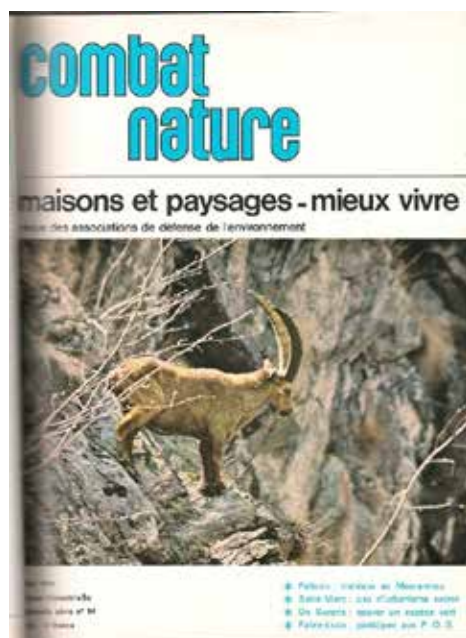
Les médias ont une fonction d'agenda dans le débat politique. La sociologie des médias considère qu'ils ne déterminent pas tant ce qu'il faut penser que ce à quoi il faut penser, c'est-à-dire qu'ils mettent un certain nombre de thématiques à l'ordre du jour.

S'agissant de l'environnement, certains médias furent incontestablement des précurseurs. Dès 1950, Roby signait toute une

série d'articles sur la pollution des rivières en France. En 1963 et 1964, la fameuse campagne de Pierre Pellerin « Pollueurs au pilori » était publiée dans *Bêtes et nature*, *Toute la pêche* et *Le monde et la vie*. En 1965, la grande émission de Michet Péricard et Louis Bériot, *La France défigurée*, atteignait des records d'audience. En 1966, la revue *Aménagement et Nature* débutait sa publication. En 1968, *La Croix* créait une rubrique « Sauvegarde de la nature et de la vie ».

En 1969, était fondée l'Association des journalistes et écrivains pour la protection de la nature et de l'environnement, l'AJEPNE. En 1972, *Le Monde* et *l'Aurore* mettaient en place une rubrique consacrée à l'environnement. *La Gueule*

Couvertures des revues traitants des problèmes environnementaux dans les années 1960-70



ouverte, créée en 1972, tirait à l'époque entre 22 000 et 25 000 exemplaires. En 1973, le premier numéro du *Sauvage* était tiré à 268 000 exemplaires. En 1974, *Combat-nature* naît de la fusion de *Mieux vivre* et *Maisons et paysages*.

Il convient de noter qu'une grande partie de cette mise sur agenda eut lieu avant la création du ministère de l'Environnement en 1971, avant la naissance de l'intérêt des partis politiques pour les questions environnementales et avant l'action du gouvernement en la matière.

Néanmoins, la surface rédactionnelle consacrée à l'environnement ne correspondait pas à l'intérêt intrinsèque structurel du sujet mais variait selon les catas-

trophes, polémiques ou, le pourcentage obtenu par les écologistes aux élections. On observe à cet endroit des phénomènes de « yo-yo ».

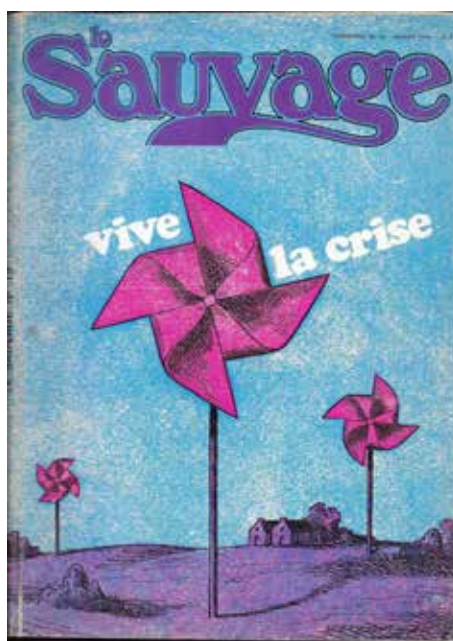
Entre la fin des années 1960 et le début des années 1970, nous assistions à une très forte poussée du nombre d'articles consacrés au domaine. Entre mars et mai 1967, *Le Monde* consacrait ainsi 50 articles à l'affaire du Torrey-Canyon. Entre avril 1971 et avril 1972, le nombre d'articles sur l'environnement dans la presse quotidienne quadruplait.

À l'inverse, l'intérêt pour le sujet connut un déclin très net entre 1980 et 1987. Le nombre de journalistes en charge de ces questions au *Monde* passa de 1 à 0,5. En

1985, *Le Point* supprima sa section environnement, au motif que « la vague écologiste est en perte de vitesse ». En 1987, un renouveau s'amorça avec la création de publications, des numéros spéciaux et la recréation de rubriques par *Le Point*, *M6*, *RFI* et *Canal J* notamment. En 1990, avec plus de trois ans de retard, le rapport Brundtland sur le développement durable était publié en français : il n'avait jusqu'alors pas trouvé d'éditeur français.

On observe par ailleurs une forme de normalisation progressive du traitement de l'environnement par les médias.

De la fin des années 1960 au début des années 1970, une grande partie de la presse adoptait une position plutôt militante autour des questions d'environnement, y compris au sein de la presse généraliste. En 1968-1969, le *Figaro*, avec Jean Carlier, avait ainsi mené une campagne contre le projet d'amputation du parc national de la Vanoise. En 1972-1973, plusieurs journaux tels que *Le Parisien*, *Témoignage chrétien* et *Tourisme en France* s'engageaient également pour la signature de la Charte de la nature, avec un encart dans leurs publications. En 1972, le *Nouvel Observateur* soutenait les positions de Sicco Mansholt, le commissaire néerlandais qui prônait une croissance zéro, avec des affirmations telles que : « Il s'agit de la plus réaliste des positions, il faut la comprendre ou se préparer à mourir. » Par la suite, le magazine publia un numéro intitulé « La dernière chance de la Terre », caractérisant un engagement journalistique catastrophiste. La position était la même pour *Actuel*, qui publiait en 1974 un numéro comparable.



Après les années 1970, on assiste, d'abord à un déclin de la presse militante, ensuite, à une professionnalisation du traitement de l'information sur l'environnement et, enfin, à une tendance à aborder les aspects internationaux des questions d'environnement (probablement justifiée par la multiplication des directives européennes et conventions internationales en la matière et la montée en puissance des problèmes globaux d'environnement et la prise de conscience croissante que certains d'entre eux ne peuvent être traités qu'à un niveau supranational).

La France accuse néanmoins un retard, par rapport aux pays anglo-saxons, notamment dans le traitement de l'écologie scientifique et dans le domaine du journalisme scientifique. Cette situation n'est pas nouvelle puisque deux rapports l'avaient déjà soulignée en 1984 : celui de Claude Henry et celui de Francesco di Castri, intitulé « Écologie : les défis d'une science en temps de crise ». Ce dernier regrettait une absence d'effort de création audiovisuelle et le registre animalier ou catastrophiste utilisé par les médias français pour traiter d'écologie. Cette approche ne semblait être à même de crédibiliser l'écologie scientifique ni auprès de l'opinion publique ni auprès des décideurs politiques ni même de la communauté scientifique.

Le traitement de l'écologie par le service public de l'audiovisuel pose également question. À cet égard, je citerai une anecdote.

Lors d'une de mes arrivées au ministère

de l'Environnement, je m'étais emparé du sujet. En effet, je trouvais anormal que les chaînes, de TV, notamment du service public, n'aient aucune obligation de programmation sur le thème de l'environnement, alors qu'elles en avaient de nombreuses dans les domaines de l'histoire, de la religion, des documentaires, des œuvres originales françaises ou de la musique. J'avais donc rédigé deux courriers, soumis à la signature du ministre : l'un à l'attention des chaînes du service public, adressé au Premier ministre et au ministre de la Culture ; l'autre à l'attention des chaînes privées, adressé au président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) compétent pour les chaînes privées. Aucun de ces deux courriers n'avait obtenu de réponse. Après des relances, le cabinet du Premier Ministre m'avait indiqué que les chaînes du service public avaient déjà suffisamment d'obligations. Le CSA, quant à lui, avait relayé la proposition auprès des chaînes privées. Parmi celles-ci, TF1 avait refusé, mais M6 et Canal J avaient accepté. Nous étions alors dans une situation étrange et contre intuitive, dans laquelle des chaînes privées avaient accepté un engagement relevant de l'intérêt général qui ne s'appliquait pas aux chaînes publiques. Ce n'était donc pas le service public qui montrait l'exemple.

Dix ans plus tard, à mon retour au ministère de l'Environnement, je me suis de nouveau attaqué à ce sujet avec les mêmes arguments et en prenant appui sur de nouveaux textes relatifs à l'accès à l'information sur l'environnement (convention d'Aarhus et la directive européenne correspondante, Charte de l'en-

vironnement, recommandations de l'OCDE, etc.). Nous avons alors obtenu que ces sujets soient pris en considération dans le cahier des charges. À première vue, il ne me semble pas que ce soit principalement les nouveaux textes intervenus sur le sujet qui ont abouti dix ans après à ce que le gouvernement accède à cette demande. Je crois plutôt qu'en dix ans, le thème de l'environnement avait gagné en légitimité subjective.

Plus dernièrement, on a observé une vampirisation du domaine de l'environnement par le sujet du changement climatique. Cette évolution est particulièrement importante en France. Ce phénomène a au moins deux effets pervers. Cette vampirisation conduit à un déficit de traitement des autres sujets, puisque la place consacrée à l'environnement n'est pas extensible. Des sujets tels que le paysage, les sites, l'affichage et l'esthétique sont quasiment abandonnés par les médias.

Les médias français en viennent même à définir ce qu'ils estiment être constitutif du développement durable, en en excluant certaines problématiques.

Dans un récent numéro de *Libération*, daté du 14-15 février 2015, un article titré « L'écologie, une préoccupation de façade ? » est revenu sur la priorité donnée, à Paris, au ravalement des façades noircies par les particules de diesel par rapport au remplacement des chaudières anciennes pour lutter contre le changement climatique. Selon le quotidien, les propriétaires parisiens préféreraient ainsi l'embellissement de leur investissement dans la pierre, par

des travaux nécessités par la pollution atmosphérique. Pourtant des travaux d'économie d'énergie induiraient également une amélioration du patrimoine, en rendant les locaux moins énergivores. Par ailleurs, le point de vue de *Libération* sous-entendrait que l'esthétique, l'entretien des immeubles et le nettoyage de la pollution causée par les particules fines ne feraient pas partie des problématiques liées au développement durable.

À l'inverse, un dessin a été publié dans *The Economist* il y a un mois, à l'occasion du Earth Day, par ordre de lecture et d'importance :

- ★ la destruction des espèces et des habitats ;
- ★ la surpopulation ;
- ★ les conséquences de la guerre sur l'environnement ;
- ★ le changement climatique.

Le changement climatique est ainsi considéré comme la conséquence des éléments précédents alors que le raisonnement tenu en France le présente comme une cause des transformations environnementales à venir. Ce dessin me semble, en ce sens, symptomatique de la différence de pondération des thèmes environnementaux entre la France et les pays anglo-saxons. ★

Dessin de Kevin Kallaugher paru dans *The Economist* à l'occasion du earth day



Le ministère de l'Environnement entre marge, innovation et normalisation

Lucien CHABASON, Conseiller à la direction de l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI)

Je suis très heureux de retrouver Jacques Theys avec lequel j'avais été amené à travailler sur le plan national pour l'environnement à l'époque du gouvernement de Michel Rocard.

Je n'ai pas choisi le titre de mon intervention. Je n'aurais pas utilisé le mot « marge ». En effet, je n'ai jamais pensé que le ministère de l'Environnement était un ministère marginal ou en marge. Cela étant, je propose de revenir aux origines de ce ministère.

Tout d'abord, la décision de Georges Pompidou de créer un ministère de l'Environnement fut prise à Chicago, lors d'un voyage aux États-Unis en 1970. À cette époque, l'organisation administrative, l'innovation institutionnelle et les structures de gouvernance des politiques publiques étaient principalement pensées à partir d'un concept dual qui avait été défini en 1956 par Edgard Pisani dans un article de la *Revue française de science politique*, intitulé « Administration de gestion,

administration de mission ». Cet article est toujours accessible sur le site Persée, consacré aux grands articles des sciences humaines. La création du ministère de l'Environnement était également abordée dans cette logique.

Cette création fut initiée, au-delà de Georges Pompidou, par la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR), à travers Jérôme Monod et Serge Antoine. C'est ainsi par l'intermédiaire de la DATAR qu'avaient été posés les premiers jalons, avec les 100 mesures pour l'environnement.

Des fonctions préexistaient déjà au sein de l'État, sous des appellations diverses : la protection de la nature, la gestion des établissements classés pour la protection de l'environnement (datant de l'ancien régime, au niveau de la Préfecture de police de Paris notamment), la protection des sites, avec la loi de 1930, les parcs nationaux, avec la loi de 1960, notamment. Des

lois existaient également autour de la protection de l'eau, de la pêche, de la chasse, etc. C'est néanmoins la DATAR qui avait porté le projet de création d'un ministère dédié à l'environnement.

Michel Prieur a publié un récit de la constitution du ministère de l'Environnement en 1971 dans son *Traité de droit de l'environnement*. Il souligne que le ministère de l'Environnement avait été créé avec un caractère hybride, combinant des activités de mission et des activités de gestion.

Les activités de missions étaient calquées sur les structures préexistantes telles que la DATAR ou le District de la région parisienne, qui était dirigé à l'époque par Paul Delouvrier. Par rapport aux grandes administrations de gestion, ces structures permettaient de s'appuyer sur l'innovation institutionnelle, la légèreté des équipes, l'interministérialité, la souplesse budgétaire, la capacité à mobiliser de grands acteurs et l'utilisation de procédures innovantes. Les mis-

sions de la DATAR étaient ainsi reproduites à l'identique au sein du ministère de l'Environnement, avec un Comité interministériel de l'aménagement, de la nature et de l'environnement et le Fonds d'intervention et d'action pour la nature et l'environnement (FIANE), amené à devenir en 1978 le Fonds d'intervention pour la qualité de la vie (FIQV).

Il n'en reste pas moins que le premier ministre de l'environnement, M. Poujade, ne se contentait pas d'être un ministre de missions. Il avait souhaité également récupérer les attributions qui lui paraissaient devoir constituer le cœur d'un ministère de l'Environnement. Après des débats nourris autour de son décret d'attribution, lui étaient donc rattachés les établissements classés, la protection de la nature, les sites protégés et l'eau.

Le cœur de compétences du ministère était ainsi d'emblée très substantiel, comparé à ceux des ministères étrangers. À titre d'exemple, aux États-Unis, la US Environmental Protection Agency (EPA) n'exerce toujours pas à ce jour de compétences en matière de protection de la nature, celles-ci étant dévolues au Département de l'intérieur. Le ministère fédéral allemand, créé en 1984, ne s'est pas non plus vu rattacher la protection de la nature, conservée au sein de l'administration chargée des forêts. En Suisse, les compétences demeurent également divisées. Très souvent, la protection de la nature demeure ainsi rattachée aux forêts, à l'agriculture ou aux ressources naturelles biologiques. Le ministère

français de l'Environnement s'est quant à lui doté, dès sa création, d'un cœur de compétences ambitieux. Il s'était vu rattacher les administrations centrales concernées.

Cependant, le ministère était également privé d'emblée des éléments conditionnant la puissance et la réalité d'un ministère.

Il lui manquait des services extérieurs propres, y compris dans les départements qui constituaient pourtant le lieu de l'administration en France, des corps de fonctionnaires dédiés, en particulier pour la catégorie A, et des écoles de formation qui sont depuis longtemps des lieux de propagation des doctrines et d'échanges intergénérationnels assurant la continuité de l'administration française. Il ne disposait pas non plus d'un Conseil général ni d'un corps d'inspection.

Ces éléments étaient uniquement mis à disposition du ministre chargé de l'environnement par d'autres ministères, selon des formules alambiquées. Jusqu'au bout, le ministère de l'Environnement devait rester ainsi privé de services territoriaux, de corps de fonctionnaires et d'écoles de formation, y compris dans le cadre du Plan national pour l'environnement.

Le cœur de compétences du ministère allait ensuite croître avec, à partir de 1976, l'attribution de la politique de l'eau ou encore, après l'accident touchant la centrale de Tchernobyl, le partage de la sûreté nucléaire avec le ministère chargé

de l'industrie. De fait, avant Tchernobyl, il était inenvisageable que le ministère de l'Environnement puisse se pencher sur la question du nucléaire autrement qu'à travers la question des rejets dans les milieux aquatiques.

Le ministère voyait ainsi ses compétences se développer. Il intégrait de nouveaux services précédemment mis à disposition, en particulier dans le domaine de l'eau, avec la constitution d'une grande direction de l'eau.

Du reste, la progression du champ d'intervention du ministère n'était pas nécessairement planifiée.

Elle était davantage influencée par des facteurs durables ou occasionnels : le droit international et européen, avec près de 200 directives européennes concernant l'environnement, les grands accidents historiques tels que les naufrages en mer de pétroliers (le Torrey Canyon, l'Amoco Cadiz), les accidents industriels de Seveso, Bhopal et du Rhin, ou la tempête Erika, etc. Elle était aussi affectée par les demandes de la société civile, notamment en période électorale, et par des initiatives présidentielles telles que la décision fondatrice de Georges Pompidou, la Charte de l'environnement décidée par Jacques Chirac, le Pacte écologique de 2007...

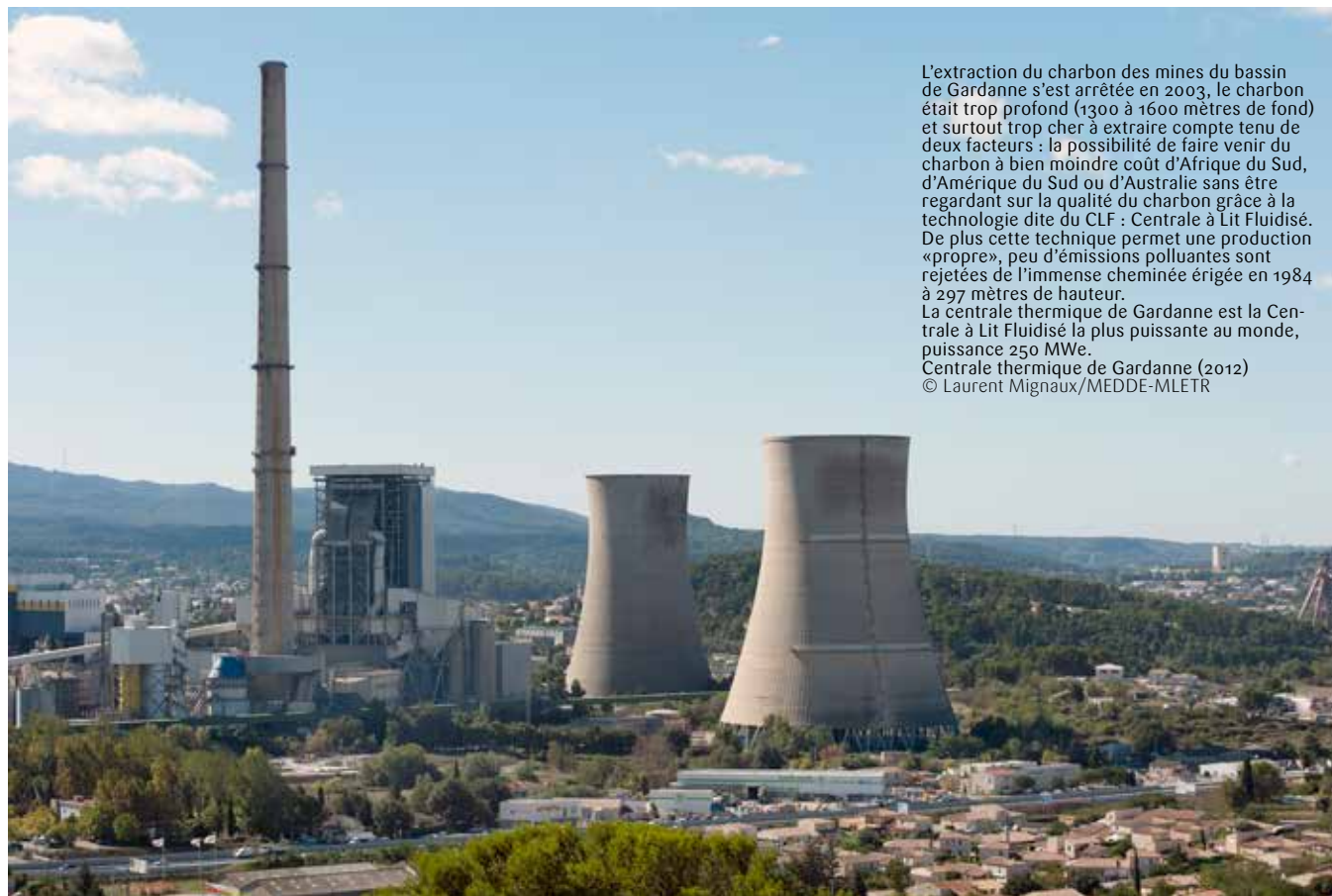
En apparence, les évolutions du ministère de l'Environnement semblent avoir été chaotiques. Le ministre chargé de l'Environnement fut tout d'abord délégué auprès du Premier ministre. Puis le ministère de la Qualité de la vie, créé en 1975,

réintégra le ministère de l'Équipement, rebaptisé ministère de l'Environnement et du Cadre de vie, en 1978. À d'autres époques, il y avait un modeste secrétariat d'État auprès du Premier ministre, un mariage avec le ministère de la culture, etc. Ceci peut donner une impression d'incohérence et de désordre.

Cependant, en réalité, le ministère connaissait une grande stabilité de ses missions et de son cœur de compétences, avec même un élargissement à d'autres

compétences (dans le domaine de l'eau notamment) ainsi qu'à des compétences partagées. J'ai cité l'exemple de la sûreté nucléaire. Le ministère avait obtenu également des compétences en lien avec la loi littoral, la loi montagne et les lois d'urbanisme. Cette extension des compétences partagées permettait, de manière astucieuse, d'associer le ministère de l'Environnement et les ministères techniques dans la gestion d'enjeux recouvrant des aspects à la fois environnementaux, économiques et de sécurité, etc.

Le nombre d'établissements publics rattachés au ministère progressait également, avec l'inclusion progressive des agences de l'eau, des parcs nationaux, du Conservatoire du littoral, de l'Institut français de l'environnement, de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris), de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), etc. Le fait que la sûreté nucléaire ait été ainsi confiée au ministère de l'Environnement prouve que celui-ci n'était pas un ministère marginal.



L'extraction du charbon des mines du bassin de Gardanne s'est arrêtée en 2003, le charbon était trop profond (1300 à 1600 mètres de fond) et surtout trop cher à extraire compte tenu de deux facteurs : la possibilité de faire venir du charbon à bien moindre coût d'Afrique du Sud, d'Amérique du Sud ou d'Australie sans être regardant sur la qualité du charbon grâce à la technologie dite du CLF : Centrale à Lit Fluidisé. De plus cette technique permet une production «propre», peu d'émissions polluantes sont rejetées de l'immense cheminée érigée en 1984 à 297 mètres de hauteur. La centrale thermique de Gardanne est la Centrale à Lit Fluidisé la plus puissante au monde, puissance 250 MWe. Centrale thermique de Gardanne (2012)
© Laurent Mignaux/MEDDE-MLETR

De nombreuses co-tutelles avaient été par ailleurs attribuées au ministère, sur l'Office national des forêts, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), le Muséum national d'histoire naturelle, l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) etc. En 1990, des services territoriaux propres au ministère furent finalement créés, avec les directions régionales de l'environnement (DIREN).

Des évolutions fortes furent ensuite impulsées, en s'orientant vers la constitution de ce que l'on appelle aujourd'hui le « grand ministère ».

Durant la campagne de 2007, Nicolas Hulot avait proposé aux candidats à l'élection présidentielle, dans le cadre du pacte écologique, la création d'un vice-Premier ministre chargé de l'environnement. Cette proposition ne pouvait toutefois pas être mise en œuvre. Le 5 février 2007, Dominique Perben, alors ministre de l'Équipement, avait quant à lui proposé la création d'un grand ministère de l'Aménagement et du Développement durable, réunissant sous une seule autorité les ministères de l'Écologie, des Transports, de l'Équipement et du Logement, ainsi que la DATAR et les services en charge de l'énergie au ministère de l'industrie.

C'est finalement cette proposition qui a été mise en œuvre depuis lors. Le développement durable a été structuré autour d'un délégué interministériel, le aujourd'hui commissaire général, d'un comité interministériel et de correspondants dans les ministères.

Dès lors, une question se pose : un ministère très large peut-il à la fois mener des actions de gestion, avec des masses importantes de procédures, et des missions d'intervention en lien avec d'autres ministères ? À sa création, la DATAR était une délégation rattachée au Premier ministre. Elle n'était donc pas dans une relation de pouvoir entre ministères. Les collaborations avec les autres ministères étaient ainsi facilitées. La DATAR a pu ainsi faire preuve d'une grande efficacité, s'agissant de porter les éléments de loi montagne par exemple. Lorsque de telles structures interministérielles se transforment en ministère, avec une logique verticale, se pose la question du maintien de l'efficacité des activités de mission.

S'agissant des services déconcentrés, la création des DIREN avait été une initiative très importante. Pour ma part, j'estime que le ministère de l'Environnement, dans la structure qu'il avait à la fin du quinquennat de Jacques Chirac, était une structure substantielle, avec ses services, un cœur de compétences important, des compétences partagées étendues et de véritables capacités d'intervention.

Dans le système actuel, la durabilité du ministère de l'Environnement pose encore question. Si l'activité liée au développement durable prend encore davantage de consistance, avec l'adoption d'objectifs de développement durable par les Nations Unies notamment, le gouvernement pourrait éprouver le besoin de l'autonomiser. Une meilleure coordination pourrait ainsi être recherchée avec l'Agence française de développe-

ment (AFD) même qu'avec le monde agricole. Une activité autonome de missions pourrait ainsi être retrouvée.

L'intégration de l'énergie au sein d'un ministère de l'Équipement élargi à l'environnement pose également question. On a pu constater que l'attribution de cette compétence n'était guère stable. Il conviendrait donc pour le ministère d'en démontrer la pertinence, pas uniquement vis-à-vis du climat.

En pratique, la question climatique ne devrait pas conduire à marginaliser d'autres sujets essentiels tels que celui des énergies renouvelables. À cet endroit, la question de l'ouverture des hauts plateaux du Massif central à la production d'énergie éolienne nécessiterait, par exemple, d'être traitée comme une initiative gouvernementale, en prenant en compte, non seulement les enjeux liés au changement climatique mais aussi les implications pour les habitants. De même, la transformation de la centrale de Gardanne en centrale à biomasse nécessiterait d'être considérée en prenant en compte, au-delà des effets positifs sur le climat, les effets potentiellement négatifs sur la biodiversité et la forêt méditerranéenne.

Alors qu'une dérogation inédite et conséquente à la loi Littoral est en train d'être introduite dans la loi de transition énergétique pour développer la production éolienne, ces questions nécessiteraient d'être prises en charge, avec une planification tenant compte des enjeux à la fois pour le climat, la biodiversité et le paysage.★

La question climatique a-t-elle supplanté les autres problèmes environnementaux ?

Edwin ZACCAI, professeur à l'Université libre de Bruxelles, directeur du Centre d'études du développement durable

Les paramètres de base du changement climatique en tant que phénomène réel n'ont été diffusés, hormis des cercles plus restreints de scientifiques, que relativement tard par rapport à d'autres problèmes écologiques, soit vers les années 1980.

Avec une formation initiale d'ingénieur et après avoir travaillé dans l'énergie, suite aux crises pétrolières notamment, j'ai rapidement compris que cette problématique allait être difficile à résoudre, du fait de notre énorme dépendance aux énergies fossiles. Mais, à l'époque, seule une hausse de température de deux degrés était anticipée à l'horizon 2100, ce qui semblait à la fois peu et lointain. De nombreux autres problèmes que l'environnement focalisaient alors davantage l'attention : les déchets, la pollution de l'air ou de l'eau, la déforestation ...

La perception des problèmes climatiques au sein de la société apparaissait en fait en décalage par rapport aux connaissances déjà acquises par les scientifiques,

comme c'est souvent le cas pour d'autres problèmes environnementaux ou sociaux d'ailleurs. Dans les années 1990, la problématique du changement climatique était déjà bien appréhendée par le milieu scientifique mais elle n'était pas particulièrement perçue comme importante, jusque dans le milieu des organisations non gouvernementales (ONG) intervenant dans le champ de l'environnement. Il n'était alors pas mal vu de circuler constamment en voiture, par exemple. Dans l'Agenda 21 de 1992 à la conférence de Rio, le changement climatique n'était pas particulièrement mis en évidence. Il est intégré dans un même chapitre que d'autres pollutions de l'atmosphère.

Si la question du climat n'était pas dominante à cette époque dans les pays européens, paradoxalement, cette question avait été prise en compte de manière plus précoce aux États-Unis. Dès la fin des années 1980, suite à d'importantes sécheresses notamment, la question de l'évolution du climat y avait pris une place non négligeable dans les

débats. Un des slogans de la campagne de George Bush père annonçait ainsi que le « White house effect » allait pouvoir lutter contre le « greenhouse effect ». Avec ce slogan, la Maison Blanche annonçait pouvoir contrebalancer l'effet de serre. Le réchauffement climatique était à ce moment envisagé comme un problème qu'il serait possible de résoudre, à l'image d'autres problèmes environnementaux. Le rappel de ce débat contraste avec l'image climato-sceptique véhiculée aujourd'hui en partie par les États-Unis.

Avec ces quelques éléments, je voudrais rappeler que les discours sur l'environnement et le climat sont marqués par des cheminements intellectuels et générationnels. Plusieurs d'entre nous ont ainsi été influencés par les thèmes du développement durable qui étaient au cœur de la conférence de Rio de 1992. Parmi nos étudiants, en revanche, beaucoup ont été plutôt marqués par l'impression d'échec laissée dans les mémoires par la conférence climatique de Copenhague de 2009.

Georges Perec

Je me souviens



Fayard

Timbre commémoratif
de Georges Perec,
dessinateur Marc Taraskoff,
graveur Pierre Albuissou
© d'après photo Anne de Brunhoff

Le livre de Georges Perec, *Je me souviens*, semble ainsi adapté au débat d'aujourd'hui. Pour ma part, je me souviens que, dans les années 1990, nous croyions au développement durable. Je me souviens aussi qu'il fallait sans cesse le définir. Aujourd'hui, les demandes de définition se concentrent davantage sur la décroissance ou la transition écologique et sociale.

Parmi les nombreuses définitions du développement durable, je vous propose de retenir celle de la vision mondiale et relativement positive des années 1990. Le développement durable était alors vu comme une double convergence entre l'économie et l'écologie, ou encore entre le développement et l'environnement, ainsi qu'entre le Nord et le Sud, soit entre les pays dits développés et les pays dits en développement.



Aujourd'hui, le développement durable me semble être davantage utilisé comme une notion de fond, ne nécessitant plus d'être constamment définie, au même titre que les concepts de démocratie ou de justice.

En revanche, le concept de développement durable demeure difficile à opérationnaliser en tant que programme politique. Malgré les efforts consentis et les experts mobilisés, des difficultés importantes ont été rencontrées pour passer du concept aux politiques et des politiques aux changements concrets sur le terrain. À cet endroit, il y a eu, je crois, une surestimation des convergences possibles et des convergences d'intérêts ainsi que du rôle des processus de concertation et de participation. Par ailleurs, des définitions trop unanimistes de la transformation sociale orientée vers le durable ont été produites. Jacques Theys, entre autres, nous a rappelé l'importance des différenciations sociales face à l'environnement. Enfin, les efforts consacrés à l'étude des impacts des stratégies financières et capitalistiques portées par les grands acteurs économiques ont été, me semble-t-il, insuffisants.

En pratique, les problèmes environnementaux qui ont connu des améliorations dans les pays de l'OCDE sont surtout ceux pour lesquels des solutions techniques existaient, sans devoir modifier fortement les modes de consommation et/ou de production. Ces réponses techniques s'attaquaient en général à des nuisances ressenties directement par les populations, en lien par exemple

avec la qualité de l'air, la qualité de l'eau ou la gestion des déchets. Des améliorations ont pu ainsi être obtenues par des solutions techniques, en s'appuyant sur une convergence des revendications et d'intérêts, y compris le développement des nouvelles technologies. Et on observe aujourd'hui s'amorcer des processus similaires dans les pays émergents, où des contestations apparaissent, par rapport à la pollution de l'air en Chine notamment.

En revanche, face à certains problèmes environnementaux, les solutions techniques n'apparaissent pas suffisantes. C'est le cas en ce qui concerne l'utilisation des terres, le changement d'habitat étant la première cause de perte de biodiversité. C'est le cas aussi des phénomènes massifs ayant trait aux émissions de gaz à effet de serre ou à l'utilisation des matières, ces phénomènes touchant au cœur du système productif et économique.

Face à ces problèmes, les technologies peuvent aider mais ne sont pas suffisantes. Ainsi, en pratique, les solutions techniques pour préserver la biodiversité in situ, indépendamment des banques de gènes, demeurent limitées, en dépit d'une valorisation médiatique d'images de biodiversité dans des espaces souvent en-dehors du développement économique ou agricole, pour des animaux emblématiques ou la pratique du tourisme animalier.

En ce qui concerne le changement climatique, le fonctionnement actuel des sociétés implique des besoins

en énergie extraordinairement élevés, y compris dans les pays en développement où, avec les valeurs et les pratiques économiques véhiculées par la mondialisation, l'électrification est appelée à s'accroître.

Les sociétés peuvent vivre avec des décharges mal contrôlées ou avec la pollution de l'air. Cependant, les impacts prédits par les scientifiques du Groupe d'experts environnemental sur l'évolution du climat (GIEC) sont d'un ordre de magnitude supérieur. On observe ainsi la conjonction de grandes tendances difficiles à infléchir et d'importants impacts anticipés. À un tel niveau, les solutions technologiques ne suffisent pas, d'autant que l'on se trouve devant un problème important d'accélération d'une transition technologique majeure, transition qui implique toute une série de délais dus à des apprentissages, à des changements de perceptions, de normes, de production, d'utilisation concrète ou encore de confiance dans les nouveaux processus.

Cette problématique réactive un logiciel écologique préexistant à la notion de développement durable, fondé sur une opposition entre l'économie et l'écologie. Alors que le développement durable visait la conciliation entre ces deux dimensions, la problématique du dérèglement climatique fait réapparaître des remises en cause plus fondamentales du système capitaliste fondé sur l'usage économique à court terme de matières premières et d'énergies fossiles. On observe ainsi une réactivation de gènes

écologistes antérieurs aux débats d'aujourd'hui, ce qui contribue aussi à l'hégémonie actuelle de la question du climat dans certains débats sociaux

Pourtant, cette hégémonie n'est guère constructive. Alors que le sujet est sans cesse évoqué, le sentiment de devoir agir dans l'urgence, sans une organisation claire des changements s'avère déroutante. L'ouvrage consacré à Jacques Theys nous montre aussi l'importance du travail réalisé sur d'autres domaines que le changement climatique. Autant d'investissements qu'il serait dommageable de laisser perdre ! Pour ma part, j'aimerais croire que cet attachement à l'environnement pourra aussi aider à trouver des solutions par rapport au climat. Des conflits continueront d'apparaître, mais cette compréhension plus fine de notre

lien à l'environnement, intégrant la question du climat, devrait constituer un atout.

Par ailleurs, on observe aujourd'hui beaucoup d'initiatives locales, de la part des citoyens eux-mêmes ou de villes, qui ne modifient pas fondamentalement les tendances nationales en matière d'impact mais qui témoignent d'une appropriation par nombre d'individus et d'organisations d'un certain nombre de valeurs sensibles à ces questions. De fait, nous sommes aujourd'hui en Europe dans un contexte de stagnation sinon de décroissance économique, en tout cas sans croissance forte à l'horizon. Il nous faut donc l'accepter et construire des alternatives, en y intégrant les dimensions économique, sociale et environnementale. ★

Penser global, agir local : entre international, Europe, collectivités locales et société civile, peut-on, se passer du niveau national ?

L'exemple des politiques urbaines

Cyria EMELIANOFF, professeur en aménagement et urbanisme à l'Université du Maine, laboratoire ESO

L'objet de mon propos ne sera pas simplement de questionner la place de l'État dans l'opérationnalisation des politiques de développement urbain durable (DUD), mais aussi de questionner l'avenir du référentiel de la ville durable. Je commencerai par un exercice de relativisation du rôle de l'État dans l'avènement du DUD, avant d'aborder des questions plus prospectives.

Schématiquement, on peut considérer que les politiques d'environnement urbain étaient demeurées dans le giron de l'État jusqu'à la fin des années 1980, dans un face à face entre le mouvement associatif et les ministères de l'Environnement. Par la suite, elles lui ont échappé, avant une reprise en main apparente à la fin des années 2000, avec le processus du Grenelle de l'environnement et des lois qui l'ont accompagné.

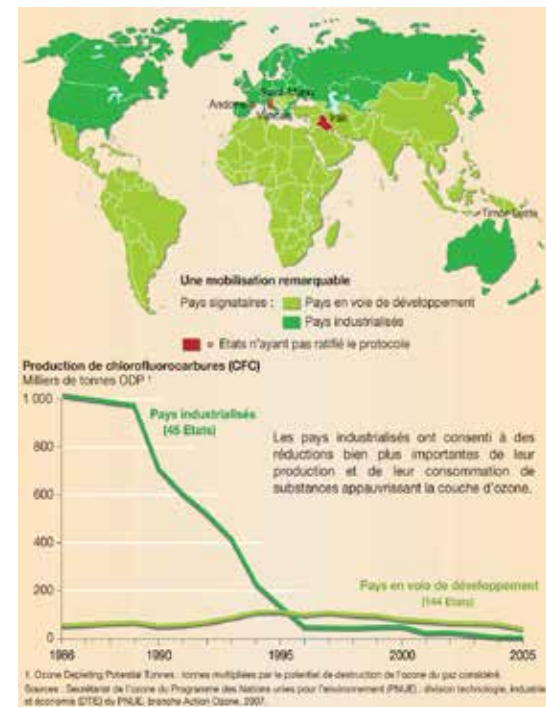
La fin des années 1980 constituait un moment charnière, avec trois événements majeurs.

La chute du mur de Berlin a marqué la fin de la guerre froide et de la bipolarité du monde entre le modèle américain et le modèle soviétique.

La ratification du protocole de Montréal, relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et entré en vigueur en 1989, a coïncidé avec la mise en place du Groupe d'experts environnemental sur l'évolution du climat (GIEC) et l'entrée dans l'aire des débats du global change.

L'essor des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) a intensifié la mise en réseau des groupes et des mouvements associatifs, donnant naissance à une gouvernance environnementale globale, dans un processus éminemment fragmenté, cacophonique et conflictuel, vis-à-vis des lobbys pétroliers et des grands groupes économiques notamment. De nouvelles sphères d'autorité apparaissent ainsi pour gouverner le climat et la biodiversité. Parmi ces

Le protocole de Montréal
Carte élaborée par Emmanuelle Bournay, 2007
© Le Monde Diplomatique



sphères, on retrouve les villes ainsi que les pouvoirs et les gouvernements locaux.

Dès la fin des années 1980, des villes se sont immiscées dans la régulation du global change. Cette problématique ne paraissait pas pouvoir être laissée aux États, en raison de leur proximité avec les grands groupes industriels et les lobbys pétroliers, aux États-Unis notamment. En Californie, un activiste militant des politiques étrangères locales mobilisait ainsi une vingtaine de villes états-uniennes, avec l'appui d'un chimiste de la biosphère, pour faire interdire localement par des ordonnances la production de chlorofluorocarbures (CFC) et pousser les États-Unis à appliquer le protocole de Montréal.

Les politiques étrangères locales menées par des villes, qui fleurissaient alors en Amérique du Nord, s'inscrivaient en opposition par rapport aux politiques étrangères de leur propre pays.

Le militant en question devait devenir en 1990 le patron de l'association International council for local environmental initiatives (ICLEI), qui a obtenu l'appui du Programme des Nations-Unies pour l'environnement (PNUE) pour son premier réseau de villes contre les CFC et celui de l'ONU pour accueillir en 1990 une conférence internationale des villes pour un futur durable. Les responsables d'ICLEI ont ensuite inventé tout l'arsenal opérationnel des politiques de développement urbain durable, à partir de concepts plus anciens, tirés des

travaux de Peter Calthorpe, Ian McHarg, Lewis Mumford, Patrick Geddes, etc.

Au début des années 1990, l'ICLEI développait ainsi les plans climat, les bilans carbone, les agendas 21 locaux, les éco-budgets, les concepts d'éco-construction et d'écotransport ainsi que les plans locaux de biodiversité. L'association a inventé les termes mais aussi les contenus et les méthodes ainsi que les dispositifs de diffusion, de formation et d'évaluation de ces politiques. Un nouveau répertoire de politiques publiques urbaines s'est constitué, défini par une association de villes transnationale. Ces nouvelles politiques s'imposent aux États, qui se chargent de les financer, de les intégrer dans leur cadre réglementaire et de les faire connaître, mais sans en modifier le contenu, ou uniquement à la marge.

L'État apparaît ainsi comme un relais. Son rôle demeure important dans les contextes fortement centralisés, en France notamment. Cependant, son rôle se situe toujours en aval des évolutions.

Le paysage est celui d'un processus de mondialisation politique et écologique, au sein duquel s'affirment des réseaux de villes transnationaux. Du reste, ces réseaux n'auraient pas rencontré un tel écho sans le processus de construction européenne des années 1990. La Commission européenne s'est ainsi imposée comme un maillon clé de cette nouvelle gouvernance, qui apparaît comme un hybride de la gouvernance européenne telle que l'a définie

Patrick Le Galès, de la gouvernance environnementale globale et de la gouvernance émergente des réseaux de villes transnationaux.

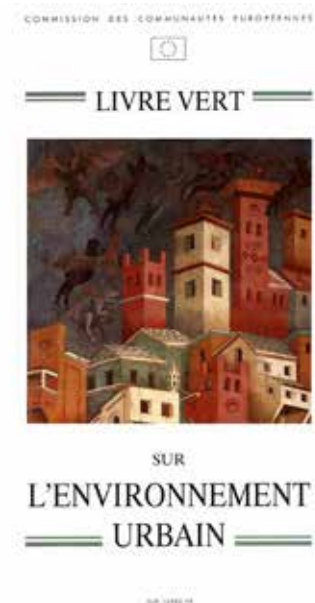
Depuis la conférence sur le climat de la Haye de 1989 et le livre vert sur l'environnement urbain de 1990, la Commission européenne a défendu une politique énergétique très active. Elle défend aussi des politiques

LIVRE VERT SUR L'ENVIRONNEMENT URBAIN
Communication de la Commission au Conseil et au Parlement

Résumé :

Le Livre vert sur l'environnement urbain analyse les problèmes environnementaux auxquels font face les villes européennes, étudie leurs origines et propose une série d'orientations pour les politiques à mettre en œuvre.

Ce document est publié pour susciter un débat élargi sur ces questions. Les résultats de cette consultation serviront de base au développement des futures interventions de la Communauté en vue d'améliorer l'environnement urbain.



environnementales et urbaines, en dépit du principe de subsidiarité qui laisse cette prérogative aux États.

Il reviendra ensuite à la campagne européenne des villes durables, coordonnée par ICLEI, de construire, d'euro-péaniser et de diffuser le référentiel de la ville durable. Ce référentiel est amené à s'ancrer dans les territoires français de deux façons :

- ★ à travers la participation de collectivités pionnières aux réseaux européens ;
- ★ à travers les effets d'entraînement et de massification produits par un très grand volontarisme d'État, avec des appels à projets pour les éco-quartiers ou des évolutions réglementaires.

Au final, le DUD peut se comprendre comme une notion ayant servi à faire transiter les questions écologiques dans l'urbanisme.

Depuis que ces questions sont installées au cœur de l'aménagement urbain, on sort de la phase œcuménique pour s'affronter sur les voies et les finalités de la durabilité urbaine. Parmi ces finalités figurent la croissance verte, l'exportation du génie urbain français, la régulation décentralisée du global change, l'écologisation du cadre de vie, la reterritorialisation du métabolisme urbain, l'éco-citoyenneté active, la transition socio-écologique, etc.

Dans ce contexte, une gouvernance à plusieurs niveaux, visant la mise en cohérence des politiques locales, régionales, nationales et internationales, pourrait être nécessaire, bien que les proces-

sus à l'œuvre appellent, à mon sens, une gouvernance « transcalaire » plutôt que « multiscalaire ». Cependant, cette gouvernance demeure inopérante car les acteurs continuent de s'opposer sur les mesures et les trajectoires de développement à prioriser. Par exemple, faut-il sauver des emplois dans le nucléaire ou en créer dans les coopératives solaires ou dans des régies municipales d'énergie ? La durabilité urbaine actuelle apparaît ainsi schizophrène.

Il en résulte une profonde incapacité à limiter l'étalement urbain, à réduire les inégalités sociales et environnementales ou encore à résorber la pollution atmosphérique urbaine. Des progrès sont réalisés mais ils sont en décalage avec les enjeux.

Par exemple, les économies d'énergie dans le bâtiment, avec les lois sur les bâtiments à énergie positive, constituent une avancée. Cependant, comme les consommations énergétiques des ménages proviennent majoritairement de l'énergie grise, de même que la majeure partie des problématiques climatiques et de l'empreinte carbone, cette avancée, à l'instar du développement des parcs de véhicules électriques, ne résout qu'une partie infime du problème. De plus, les économies ainsi réalisées par les ménages sont à leur tour consommées, avec pour conséquence des émissions de CO₂ dans d'autres secteurs, par un effet report.

Les éco-quartiers et les trames vertes constituent également des avancées. Néanmoins, ces politiques sont ségrégatives sur un plan social, comme l'a

démontré Jacques Theys. De plus, les attentes évoluent généralement beaucoup plus vite que le cadre bâti.

Les politiques de développement urbain durable apparaissent ainsi schizophrènes et désocialisées. Elles ne profitent pas aux populations défavorisées ou vulnérables. Elles ne s'énoncent pas en termes de bien-être, de santé environnementale, de solidarité Nord-Sud ou de solidarité intergénérationnelle. Elles sont également profondément dépolitisées. Elles conservent une dimension technique, voire technocratique, alors que la seule voie pour démocratiser et opérationnaliser la problématique du DUD

Quartier du Trapèze à Boulogne-Billancourt
© Arnaud Bouissou/Terra



demeure la capacitation des habitants afin que ceux-ci deviennent des acteurs de la transition énergétique, dans une logique d'empowerment écologique.

Les politiques de DUD devraient être avant tout des politiques de capacitation, pour forger un autre environnement et les activités économiques et sociales qui vont avec ce processus. En un mot, la démocratie nécessiterait de primer, mais pas la démocratie représentative ou participative que nous connaissons : une démocratie de l'action, de la

contribution et de la transformation collective.

Jusqu'alors, les politiques de DUD ont été des politiques d'infrastructures, d'équipements et d'« éco-techniques », très onéreuses en énergie grise et en empreinte carbone, avec des résultats écologiques annulés par les effets rebond, les transferts d'émissions de gaz à effet de serre vers d'autres postes de consommations et les reports vers d'autres pays, sans parler de leurs impacts sociaux.

Dans un contexte de profonde délégitimation, du point de vue de la recherche, des politiques de DUD, trois orientations semblent devoir être envisagées :

★ réorienter les politiques en faveur de la capacitation des gens ordinaires pour leur permettre d'améliorer leur environnement local et global, par la fabrique de l'environnement urbain ;

★ franchir un cap supplémentaire dans le changement du référentiel de l'aménagement et de l'urbanisme, pour tendre vers un urbanisme de la décroissance,



Écoquartier
des « Docks
de Ris »
(Essonne)
© Damien
Valente/
Terra



Bâtiment tertiaire à énergie positive en construction. (architecte: Charon-Rampillon - Promoteur : LFI) © Arnaud Bouissou/Terra

qui économise l'espace, les mobilités, les ressources naturelles, ainsi que les finances publiques et privées. Ce changement de paradigme a déjà été porté, par exemple, par l'urbaniste japonais Hidetoshi Ohno, par l'urbanisme à zéro euro venu d'Allemagne de l'Est ou par le do it yourself urban planning.

★ arrêter d'instrumentaliser le dévelop-

pement urbain durable et la recherche pour la croissance verte dans le seul but de développer des bénéfices économiques compétitifs à court terme, sans aucune amélioration écologique, sociale ou démocratique.

S'agissant de développer un urbanisme de la décroissance, la création

d'autoroutes cyclables et piétonnes en terre à Yaoundé pourrait, par exemple, pour un coût extrêmement faible, apporter une réponse à d'importantes problématiques de pollution dans cette ville, dans un contexte de forte croissance démographique. ★

Cinquante ans de gestion de l'environnement, entre approche d'ingénieur et gestion en biens communs

Bernard BARRAQUÉ, directeur de recherche émérite au CNRS, professeur à AgroParisTech

Ma vie professionnelle a souvent croisé celle de Jacques Theys. En 1973, celui-ci m'avait demandé de réaliser une évaluation de la pollution. Cependant, à cette occasion, j'avais eu le malheur de rédiger un chapitre sur les pollutions radioactives des centrales nucléaires. Mon rapport fut donc enterré. Aujourd'hui, je souris lorsque j'entends Monsieur Boiteux nous dire ce qu'il nous dit sur le plutonium. Nous l'avions pourtant écrit.

Le monde de l'environnement industriel m'étant apparu très dominé par l'État et ses corps, je me suis tourné vers les questions d'environnement urbain auprès de collectivités locales. Jacques Theys me demanda alors de réaliser un guide de l'environnement pour les grandes villes. Je finalisai ce guide en avril 1981, en y intégrant de nombreux éléments pour encourager le développement des politiques contractuelles, c'est-à-dire pour mieux

articuler les politiques locales avec celles de l'État. Malheureusement, avec l'élection de François Mitterrand et la fin du grand ministère de l'Environnement et du Cadre de vie, ce guide est devenu d'emblée obsolète pour les parties institutionnelles.

Je m'étais alors souvenu qu'aux États-Unis, j'avais découvert qu'il était possible, au niveau fédéral, voire au niveau des États, de dissocier le droit de propriété, qui emporte la liberté d'entreprendre, du droit d'utiliser la nature comme ressource naturelle. La Cour suprême de Californie avait notamment interdit l'exploitation du lac Mono, au motif qu'il abritait des espèces endémiques et qu'il constituait une ressource pour des populations. Cela m'avait conduit à m'intéresser aux politiques de l'eau, et j'ai repris ce sujet tout en travaillant à une relance de thèmes de recherche sur l'environnement avec Michel Marié

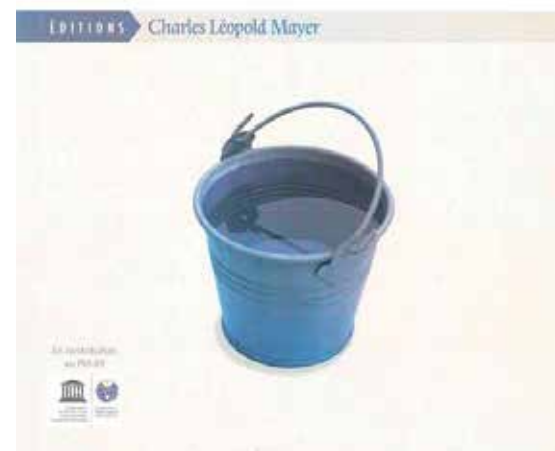
et sous la protection de Jean-Eudes Roullier. Dans le cadre de la construction européenne, j'ai ensuite eu l'occasion de travailler sur les politiques de l'eau d'autres pays.

Beaucoup considèrent l'eau comme un minerai, pour lequel des guerres pourraient survenir. En réalité, l'eau n'est pas un minerai, il s'agit d'une ressource naturelle. Ce qui donne à l'eau son statut de bien commun, davantage encore que pour les forêts, c'est sa mobilité. Les arbres se reproduisent mais se déplacent peu ; l'eau, quant à elle, se déplace par nature. Elle est donc difficile à posséder et s'accommode mal du droit de propriété. J'ai ainsi commencé à travailler dans différents pays pour démontrer qu'en tant que ressource naturelle, l'eau est un bien commun.

Ceci m'a conduit à critiquer les travaux d'hydrologues. Lorsque Madame



Vue du Lac Mono survolé d'oiseaux (Californie, États-Unis)
© Photo: Myrabella / Wikimedia Commons / CC BY-SA 4.0



Falkenmark était la grande prêtresse de l'hydrologie suédoise, elle avait inventé un indice de rareté selon lequel, en dessous de 1000 m³/hab/an la pénurie provoquerait des conflits. Ces calculs simplistes préfiguraient les guerres de l'eau aux yeux des media. Mais le rapport fait entre la pluie efficace plus l'eau entrante de l'amont et la population, ne tenait pas compte de l'eau sortante vers l'aval : ne fallait-il pas la déduire ? De plus, ce modèle ignorait que les quantités d'eau nécessaires pour boire et même pour vivre à l'occidentale, étaient bien inférieures à celles dont on

L'empreinte eau, les faces cachées
d'une ressource vitale De Daniel Zimmer
Editions Charles Léopold Mayer

avait besoin pour faire fonctionner la nature nourrissant les populations. Tony Allan a ensuite développé le concept de virtual water (eau totale utilisée). Puis, est apparue la notion d'empreinte eau. Sur ce point, je vous renvoie à l'ouvrage de Daniel Zimmer, paru aux éditions Charles Léopold Mayer.

Et puis on a trouvé des solutions nouvelles au manque d'eau. Il y a dix ans, on ne parlait pas de dessalement de l'eau de mer. Aujourd'hui, il s'agit d'une pratique courante. Il est ainsi possible de dessaler l'eau de mer pour un demi euro par m³. Évidemment, ce coût est trop élevé pour les habitants de la bande de Gaza. Qui plus est, s'ils construisaient une telle usine, il est vraisemblable qu'elle serait détruite dans les jours qui suivraient.

En définitive, l'indicateur de Madame Falkenmark avait ceci de problématique qu'il s'inscrivait dans une logique d'offre. Ce faisant, il suscitait chez les ingénieurs de tous les pays la volonté de construire des barrages pour stocker davantage d'eau, en écartant toute réflexion sur la réduction des consommations et le changement des pratiques.

En travaillant pendant de nombreuses années sur ce sujet, j'ai été amené à faire une différence très nette entre les catégories de biens. Pour ce faire, je me suis notamment appuyé sur les travaux des économistes institutionnalistes américains tels qu'Elinor Ostrom.

Quatre catégories peuvent ainsi être distinguées : les biens de marché (caractérisés par à la fois des rivalités

et des possibilités d'exclusion, par la propriété privée notamment), les biens totalement publics (ni rivaux ni exclusifs), les biens communs (caractérisés par Elinor Ostrom) et les services publics (correspondant à des biens de clubs).

Le développement des services d'eau en Europe et en Amérique du Nord montre que, dès le XVIII^e siècle, des clubs privés avaient été constitués, avec des industriels décidant de puiser l'eau des rivières pour alimenter leurs usines, éventuellement leurs ouvriers et quelques voisins. Ces clubs privés ont ensuite été progressivement dotés d'un statut, les amenant à exercer un monopole assorti d'une obligation de servir l'ensemble de la population. Les services publics, véritablement conceptualisés par l'Allemagne de Bismarck avant d'être déclinés de manière plurielle, et fonctionnelle en France, ont ensuite acquis un caractère industriel et commercial (les usagers couvrent les coûts par des factures, pas des impôts).

Avec l'invention de la société capitaliste, les pays développés ont réussi à opérer une sortie de la gestion en biens communs, assurée de tout temps par les communautés locales, le cas échéant sous la contrainte de seigneurs féodaux. Avec l'invention des services publics, des principes de continuité, d'égalité et de mutabilité (incorporation des innovations) ont été introduits. La gestion en bien commun (par exemple de l'irrigation ou du drainage) n'a pu survivre que dans les replis de sociétés fondées sur les idéaux de liberté et d'égalité.

Quand les Français, en imitant la Ruhr, ont créé les agences de l'eau en 1964 pour s'occuper de la ressource en eau, ils étaient pour la plupart incapables de comprendre la notion de bien commun. Ils n'ont guère accepté qu'on donne un pouvoir de gestion de l'argent public recueilli avec les redevances à des représentants du secteur privé, ni élus ni fonctionnaires. Les élus ont arraisonné les agences de l'eau pour faire mieux fonctionner les services publics et pour remplacer les subventions des ministères qui disparaissaient. Ils ont continué à considérer de fait les aides des agences comme s'inscrivant dans l'ordre du 'service rendu' alors que les Finances et le conseil constitutionnel avaient décidé qu'il s'agissait d'impôts. La situation inextricable où on se trouve aujourd'hui vient du jeu pervers joué par les élus et la classe politique en général, qui n'ont jamais accepté que, vis-à-vis d'un bien commun, on donne une véritable place à la démocratie participative. Les comités de bassin ont ainsi toujours été déniés. Le dernier rapport de la Cour des comptes (insertion sur les agences de l'eau) est édifiant à cet égard. Lorsque les élus locaux sont éventuellement prêts à faire face à leur responsabilité de pollueurs finaux, c'est le niveau national qui bloque : dans la préparation de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de 2006, la proposition de l'Association des maires de France (AMF) de faire acquitter les redevances par les collectivités publiques pour aboutir à un système plus transparent a été rejetée. L'incapacité à comprendre la notion de bien commun apparaît ainsi comme une constante.

Les agences de l'eau sont, de surcroît, rendues responsables de tous les maux. Elles ont même été rendues responsables de l'échec du programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA), alors même que cette politique leur a été imposée sans qu'elles disposent des moyens et des pouvoirs de police pour l'appliquer.

Vis-à-vis des inondations, Bercy envisage aujourd'hui de rendre une partie des 10 % prélevés sur les agences de l'eau (au nom d'une opportune austerité) pour aider les collectivités locales à appliquer la compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), alors même

qu'en 1967, le Conseil d'État avait indiqué qu'en l'absence de nouvelles redevances, les agences de l'eau ne devaient pas être impliquées dans ce champ.

Les politiques de l'environnement sont ainsi frappées d'incohérence, du fait d'une incapacité à comprendre la notion de bien commun. Au sein même des partis écologistes français, beaucoup ne comprennent pas non plus cette notion, car ils opèrent une confusion entre biens communs et biens publics.

La gestion en biens communs est souvent saluée dans des cas à l'étranger ou dans le Tiers Monde. Chez nous elle

est affichée politiquement mais guère plus : par exemple, quand la mairie de Paris décide de remunicipaliser l'eau au motif qu'il s'agit d'un bien commun, elle continue d'adresser des factures, et reste dans une logique de service public à caractère commercial. Je n'ai rien contre, car les capitaux investis dans les services publics sont trop importants pour relever d'une gestion communautaire. Mais la ressource, elle, relève le plus souvent des biens communs. Donc, il nous faudrait de nouveaux Jacques Theys pour faire comprendre que la gouvernance environnementale passera par une articulation de niveaux de gestion par les élus de la démocratie représentative, avec des niveaux de gestion où on fait confiance à la démocratie participative. ★

Service des eaux à Paris, Gravure de Louis Poyet extraite de la revue « La Nature » qui joua dans la deuxième moitié du XIX^e siècle un rôle majeur dans la vulgarisation scientifique en France

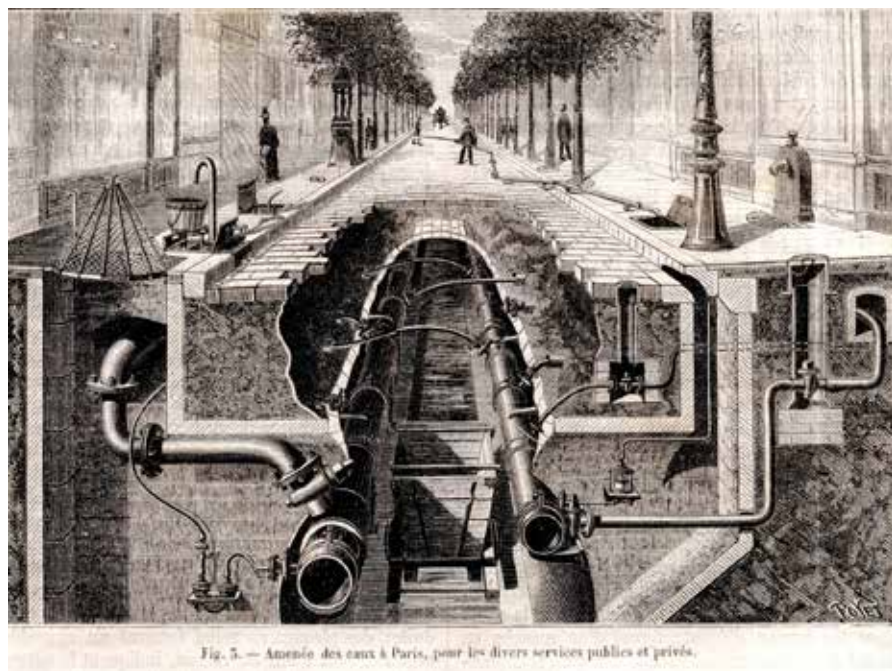


Fig. 5. — Aménagement des eaux à Paris, pour les divers services publics et privés.

Débat avec la salle

Claude SOULAS, expert
(IFSTTAR, ADEME)

Les spécialistes des transports ont souvent du mal à prendre en compte les problématiques d'urbanisme, et réciproquement. Or, pour bâtir un développement urbain durable, il demeure essentiel d'intégrer une réflexion sur les modes de transport. Faute de quoi, on ne peut proposer qu'un urbanisme qui s'adapte à la voiture.

Toutes les nouvelles solutions récupérées par les acteurs économiques du soi-disant transport durable que constituent la voiture électrique, la voiture hybride, la voiture économe et le covoiturage dynamique, ce qui empêche le développement du vélo, conduisent à une impasse au plan écologique et vis-à-vis du climat.

Il conviendrait donc plutôt de partir d'une base de circulations piétonnes et cyclables, complétées par des transports motorisés. Les villes françaises pourraient s'engager davantage dans cette voie. Aujourd'hui, des villes comme Copenhague visent une part modale du vélo à hauteur de 50 %. En France, on fait semblant.

Le responsable de la prospective à l'ADEME a affirmé dernièrement dans un débat que, pour promouvoir le vélo dans le périurbain, il faudrait mobiliser 10 milliards d'euros, en ajoutant qu'en période de crise, l'argent public pourrait être mieux utilisé. Or on sait que le

développement de pistes cyclables peut être très peu coûteux. Il a été fait mention d'une stratégie pour Yaoundé. Pourquoi ne pas rêver aussi en Europe ?

Cyria EMELIANOFF

Des autoroutes cyclables se développent dans des villes du nord, en Allemagne, en Belgique, au Danemark. Ce mouvement s'accélère aujourd'hui. Le Danemark a montré que de tels projets permettraient d'économiser plusieurs millions d'euros, essentiellement au travers d'une réduction des frais de santé, liés à l'obésité notamment.

L'exemple de Yaoundé vise à démontrer que les politiques de décroissance spatiale, de rétraction ou de sobriété radicale ne sont pas uniquement adaptées à nos contextes mûrs de villes vieillissantes et relativement stables. Ils sont aussi pertinents pour des villes en pleine explosion démographique.

De manière générale, on observe des fonctionnements par paliers. Nous avons élaboré des plans climat ne s'intéressant qu'à l'énergie directe. Or on se rend compte aujourd'hui que les problèmes, au fur et à mesure qu'ils sont abordés, se déplacent. La dernière publication de l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI) sur la part de l'énergie grise dans l'empreinte énergétique des ménages français décale complètement les solutions en termes d'urbanisme. Il nous faut dorénavant penser les solutions d'urbanisme en termes d'énergie grise. Dans cette perspective, des solutions

peu onéreuses existent. Elles se heurtent toutefois à des enjeux en termes d'emploi et d'activité économique. La mauvaise adaptation de la ville aux transports doux pose ainsi des problématiques de reconversion industrielle.

Martin O'CONNOR

La notion de bien commun pourrait-elle être appliquée à l'air ?

Bernard BARRAQUÉ

L'air circule sur toute la planète. Ce n'est donc pas un hasard si des solutions ont été imaginées pour régler les problèmes de changements globaux associés, avec des marchés de pollution de l'air, des marchés d'émissions de CO₂, etc.

L'eau, quant à elle, pèse 1 tonne par m³. Elle circule donc différemment. En disant que chaque individu doit disposer de 25 à 40 litres d'eau par jour, quelle que soit sa capacité à payer, se préoccupe-t-on de la capacité de l'individu à porter l'eau en question ? Les services publics ont été inventés précisément pour répondre à cette question, en intégrant la notion de continuité dans l'alimentation. Tant que l'eau est dans la nature, elle demeure néanmoins un bien commun, souvent à une échelle relativement locale. Des solutions peuvent donc être recherchées à cette échelle, avant d'envisager une montée en puissance.

Cependant, dans les pays comme le nôtre, à l'origine du système capitaliste, c'est-à-dire d'un monde construit autour de la confrontation

entre la propriété privée et l'État, il demeure particulièrement difficile de faire comprendre à nos élus l'intérêt d'une gestion de certains biens en biens communs, avec des mécanismes de démocratie participative, à des échelles territoriales adaptées et s'articulant avec celles de la démocratie représentative. Les Allemands savent ainsi mieux jouer avec ces conceptions différentes de la démocratie.

Thierry SALENTIN

Dans l'ouvrage publié en l'honneur de Jacques Theys, je n'ai pas trouvé d'information concernant l'irruption du concept de développement durable. L'origine de ce concept nécessiterait pourtant d'être explicitée. À partir de quel moment et pourquoi le mot « développement » a-t-il été accolé au mot « environnement » ? Par ailleurs, la première traduction française du rapport Brundtland, réalisée par un éditeur canadien en 1987, fait bien référence à un développement « soutenable ». À partir de quand le terme « soutenable » a-t-il été remplacé par le terme « durable » et pourquoi les Français ont-ils été les seuls à opérer ce choix ? Qui est responsable de ce basculement sémantique et quels en ont été les motifs ?

Edwin ZACCAI

Un chapitre a été consacré à ce sujet par Olivier Godard.

Ignacy Sachs, avec d'autres experts internationaux, avait proposé le terme « d'écodéveloppement ». On raconte

néanmoins que Henry Kissinger aurait refusé ce terme, en insistant sur la nécessité de faire apparaître plus clairement le terme « développement ».

Le terme de sustainable development était apparu ensuite en 1983 dans la résolution des Nations Unies confiant à une commission présidée par Madame Brundtland la tâche de travailler sur un projet associant les questions de l'environnement et celles du développement. Le terme a été ensuite logiquement repris dans le rapport Brundtland, publié en 1987. Par la suite, la Conférence de Rio de 1992 était également dédiée à l'environnement et au développement.

Le terme de sustainable development, en intégrant la notion de développement, est acceptable pour des institutions comme le Fonds monétaire international (FMI) et pour les organisations non gouvernementales qui interviennent en matière de développement, etc. De nombreuses raisons expliquent ainsi son succès.

S'agissant de sa traduction en « développement durable », il convient de noter que, dans le Larousse des années 1990, le mot « soutenable » n'existait pas. Seul le mot « insoutenable » y est référencé, avec une possible connotation morale.

Des chercheurs d'orientation écologiste, comme Jean-Marie Harribey, ont défendu le terme de « développement soutenable ». Alain Lipietz était également partisan de ce terme. Ce terme

présentait l'avantage de conserver un sens spécifique, le terme « durable » ayant un sens plus général. Cependant, il soulevait un problème de compréhension. Le terme « durable » s'est donc rapidement imposé. La traduction québécoise, quant à elle, a pu recourir à un anglicisme.

Bernard BARRAQUÉ

De fait, nos amis québécois sont plus à l'aise lorsqu'il s'agit de forger des mots à partir de termes anglo-saxons. Pour ma part, j'avais proposé le terme de « développement tenable à long terme ».

Edwin ZACCAI

Le terme de « développement viable » a également été proposé, par Ignacy Sachs notamment. Ce terme est aujourd'hui utilisé par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Thierry SALENTIN

Le mot « sustainable » vient du français « soutenir ». Un retour à cette origine française aurait donc pu être privilégié.

Thierry LAVOUX

Je propose de clore cette seconde table ronde. Je vous remercie tous pour ces échanges particulièrement riches. Avant de céder la parole à Bruno Verlon, je précise que nous avons l'intention de continuer à réfléchir tous ensemble sur ces sujets, selon des modalités qui restent à définir.

Conclusion

Bruno VERLON,

Adjoint au Commissaire général au développement durable

Je n'aurai pas la prétention de conclure les débats. Je souhaiterais simplement féliciter le Comité d'histoire d'avoir pris l'initiative d'organiser cette demi-journée en l'honneur de Jacques Theys et dire combien j'ai eu de plaisir à revoir ce dernier.

Ce sont finalement les contemporains de l'histoire de notre administration qui sont venus la raconter, chacun avec son éclairage. Étant moi-même un acteur de cette histoire, je souhaiterais apporter ma pierre à l'édifice.

Je suis entré au ministère de l'Environnement au début des années 1980. Madame Bouchardeau était alors ministre, Michel Mousel était son directeur de cabinet, Thierry Chambolle son directeur de l'eau, de la prévention des pollutions et des risques.

Depuis lors, j'ai pu observer des phases successives dans la prise de conscience des enjeux liés à l'environnement, au-delà des seuls enjeux locaux.

En tant que directeur de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, j'avais bien entendu pu observer que l'eau coulait depuis la Suisse jusqu'à la Mer du Nord, en traversant plusieurs pays, avec des enjeux d'interdépendance. Au début des années 1990, on commençait à s'intéresser dans les pays riverains au transport des polluants par les eaux

du fleuve. Nous avons commencé à prendre conscience du fait que la pollution ne pouvait pas se diviser en lots au nom des frontières.

Dans le domaine scientifique, l'approche pluridisciplinaire s'est élargie à une approche transdisciplinaire, pour prendre en compte les dimensions sociales et économiques. Cette prise de conscience, débouchant sur une appréhension des problèmes dans leur globalité, avec une approche systémique, a été progressive.

Le Commissariat général au développement durable constitue, au sein du ministère, une administration originale, du fait de son horizontalité. Nous avons ainsi l'habitude de travailler avec les scientifiques, puisque nous avons une direction de la recherche et de l'innovation. Et je sais combien leur rôle est important pour sensibiliser et éclairer. Ce sont souvent les scientifiques qui, au même titre que les organisations non gouvernementales, éclairent les politiques. Les scientifiques ont souvent alerté les pouvoirs publics sur des enjeux. Les scientifiques nous aident également à prédire des évolutions, avec des modèles.

Le Commissariat intègre par ailleurs une composante statistique. Il s'occupe également d'évaluation, à fois environnementale et économique. Dans ce cadre, il est confronté aux questions de monétarisation. Faut-il attribuer une valeur monétaire aux apports des écosystèmes ou simplement définir des échelles de comparaison entre eux ?

Bruno Verlon © Bernard Suard (MEDDE-METL)



J'ai pu constater que le climat et la biodiversité emportaient des enjeux distincts, mais étaient aussi liés dans une approche systémique. Les scientifiques n'ont cessé d'insister sur ce point. La nouveauté réside à mon sens dans la prise de conscience générale et globale du caractère planétaire de ces enjeux et de la nécessité d'y répondre par une approche systémique et solidaire, sous peine de voir les irréversibilités nous conduire au pire. Cet élément me semble nouveau dans l'approche des problèmes environnementaux. Les échelles ont été modifiées, appelant une nouvelle articulation entre le temps des dérèglements, le temps de la décision et le temps des effets résultants des politiques mises en œuvre. La volonté de limiter le

réchauffement climatique à 2 degrés repose ainsi sur une représentation du « moins mauvais » réalisable.

Les enjeux liés au climat et à la biodiversité nous conduisent également à concevoir des logiques de production et de consommation tenant compte de la finitude de la planète. Cette nécessité n'était pas encore criante il y a quelques années. Il ne s'agit plus aujourd'hui de mesurer simplement les impacts des projets sur l'environnement. Il s'agit de concevoir l'économie et les organisations collectives en tenant compte de la finitude de certaines ressources.

À cet endroit, je demeure convaincu que les solutions passeront par l'économie

des ressources, au sein d'une véritable économie circulaire, prenant en compte les enjeux sociaux et de démocratie participative. J'estime ainsi que le développement durable doit viser un état nouveau, nous permettant collectivement de ne plus prélever de ressources nouvelles sur la planète. Et lorsque nous aurons atteint collectivement ce nouvel état de développement, les équilibres permettront peut-être d'envisager de rendre au milieu certaines ressources prélevées sur son capital.

Il me reste à remercier Jacques Theys et l'ensemble des participants à cette demi-journée. Il est fondamental de pouvoir ainsi refaire l'histoire, en posant les bonnes questions pour éclairer l'avenir. ★



Un demi-siècle d'environnement entre science, politique et prospective

En l'honneur de Jacques Theys

Rémi Barré, Thierry Lavoux, Vincent Piveteau
Éditeurs scientifiques

éditions
Quæ

« Un demi-siècle d'environnement entre science, politique et prospective », inspiré par Jacques Theys, publié chez l'éditeur scientifique Quæ

«pour mémoire»
la revue du comité d'Histoire

rédaction ★ Tour Séquoia - bureau 30.01

92055 La Défense cedex

téléphone : 01 40 81 36 75

comite.histoire@developpement-durable.gouv.fr

fondateurs de la publication ★ Pierre Chantereau et Alain Billon

directeur de la publication ★ Emmanuel Rébeillé-Borgella

rédacteur en chef ★ Patrick Février

suivi de fabrication ★ Yannick Hilaire

conception graphique de la couverture ★ société Amarante Design graphique,
53 rue Lemer cier - Paris 75017

crédit photo couverture ★ Jacques Theys, 2012 © Gérard Crossay (MEEM-MLHD)

réalisation graphique ★ Annick Samy

impression ★ couverture ★ Intérieur ★ SG/SPSSI/ATL 2

ISSN ★ 1955-9550

ISSN ressource en ligne ★ 2266-5196



Imprimé sur du papier certifié ecolabel européen



COMITÉ D'HISTOIRE

TOUR SÉQUOIA
92055 LA DÉFENSE CEDEX

www.developpement-durable.gouv.fr / www.logement.gouv.fr